

**DOSSIER DE DEMANDE
D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE**

– V2 –

1 – Résumé non technique

Ouverture d'une carrière de basalte
Carrière Sous-les-Monts

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Thibéry

MAITRE D'OUVRAGE



CARRIERES DES ROCHES BLEUES

Route de Pézenas

Lieu-dit NAFFRIE

34 630 Saint-Thibéry

Tél. : 04 67 77 13 36

RCS 385 334 925

www.materiaux.eiffageroute.com/carrieres-roches-bleues

REALISATION DE L'ETUDE



ARTIFEX

4 rue Jean le Rond d'Alembert

81000 Albi

Tél. : 05 63 48 10 33

contact@ARTIFEX-conseil.fr

RCS 502 363 948

www.ARTIFEX-conseil.fr

A	PRESENTATION DU PROJET.....	5	
	PARTIE 1	NATURE DE LA DEMANDE	6
	I.	LA SOCIETE CRB	6
	II.	L'ACTIVITE SUR LE SECTEUR DE SAINT-THIBERY	6
	III.	LA DEMANDE D'OUVERTURE DE CARRIERE	7
		1. Principales motivations du projet	8
		2. Nature des matériaux	10
		3. Maintenir les possibilités de remblaiement.....	10
		4. Présentation succincte du projet.....	10
		5. Historique du dossier	11
	PARTIE 2	LOCALISATION DU PROJET	12
	PARTIE 3	DESCRIPTION DU PROJET	13
	I.	CADRE REGLEMENTAIRE	13
		1. Caractéristiques du projet	13
		2. Classement règlementaire	14
		2.1. Nomenclature ICPE.....	14
		2.2. Rubrique Loi sur l'eau	14
		2.3. Autres classements réglementaires.....	14
	II.	L'EXPLOITATION	15
		1. Principe d'exploitation	15
		2. Principe de fonctionnement	15
		3. Projet d'exploitation	16
		4. Accueil de matériaux extérieurs	18
	PARTIE 4	REMISE EN ETAT.....	19
B	ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTALE.....	21	
	PARTIE 1	ETAT INITIAL	22
	I.	MILIEU PHYSIQUE.....	22
	II.	MILIEU NATUREL	23
	III.	MILIEU HUMAIN	26
	IV.	MILIEU PAYSAGER	27
	V.	LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES	28
	VI.	GAZ A EFFET DE SERRE	28
	PARTIE 2	BILAN DES IMPACTS DU PROJET SUR LE MILIEU.....	29
	I.	DEFINITION DE L'EMPRISE DE LA DEMANDE.....	29
	II.	ANALYSE DES IMPACTS POTENTIELS DU PROJET.....	29
		1. Impacts potentiels sur le milieu physique	30
		2. Impacts potentiels sur le milieu naturel	31
		3. Impacts potentiels sur le milieu humain.....	32
		4. Impacts potentiels sur le paysage et patrimoine	34
		5. Impact potentiels sur les émissions de gaz à effet de serre	35
		6. Impact potentiels liés aux risques naturels et technologiques.....	35
	PARTIE 3	BILAN DES MESURES PREVUES POUR ATTENUER LES EFFETS NEGATIFS DU PROJET 36	
	I.	MESURE D'EVITEMENT	36
	II.	MESURES DE REDUCTION	37
	III.	SYNTHESE DES MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION.....	40
		MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	41
	IV.	MESURES DE COMPENSATION	42
	VI.	MESURES DE SUIVI	44

INDEX DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1 : Implantation de la société sur le secteur de Saint-Thibéry	7
Illustration 2 : Localisation de l'emprise de la demande dans le territoire communale.....	12
Illustration 3 : Localisation du projet	12
Illustration 4 : Emprise de l'exploitation	13
Illustration 5 : Phasage d'exploitation projeté.....	17
Illustration 6 : Projet schématique de remise en état.....	20
Illustration 7 : Localisation des enjeux écologiques.....	25
Illustration 8 : Emprise de la demande	29
Illustration 9 : Localisation de la mesure d'évitement	36
Illustration 10 : Localisation de la mesure de création de gîtes à reptiles	39
Illustration 11 : Localisation de la mesure MC1	42
Illustration 12 : Localisation de la mesure MC2	43

A

PRESENTATION DU PROJET





PARTIE 1 NATURE DE LA DEMANDE

I. LA SOCIETE CRB

La société CARRIERES DES ROCHES BLEUES (CRB), filiale du groupe EIFFAGE ROUTE GRAND SUD, exploite depuis une centaine d'années des gisements de roches massives dans le département de l'Hérault et notamment dans le secteur de Saint-Thibéry.

Les sites présents sur le département sont :

- **Les sites de Saint-Thibéry**, décrits plus loin dans le paragraphe suivant ;
- La **carrière de Usclas-du-Bosc** qui exploite un gisement de roche calcaire depuis 1980. Le site propose du négoce de matériaux ainsi qu'un service d'accueil des matériaux inertes pour le réaménagement du site. La carrière a été récemment renouvelée jusqu'en 2046 pour une production maximale de 150 kt/an ;
- Le **site de la SOVAMI** à Grabels, est un centre d'enfouissement et de recyclage, spécialisé dans l'accueil de matériaux inertes non dangereux du BTP. Le site dispose également d'une plateforme de négoce ;
- Le **dépôt de Fabrègues** spécialisé dans le transit et la vente de matériaux minéraux. Ce site permet notamment la commercialisation des produits des sites de Saint-Thibéry.

Les matériaux produits par la société CRB sont utilisés dans le cadre de projets majeurs pour le département. En effet, la société CRB a participé à la construction des voies du TRAM à Montpellier, au dédoublement des voies autoroutières au niveau de l'agglomération montpelliéraine, à la réalisation de la digue de Port-la-Nouvelle, à la réfection des couches de roulement du viaduc de Millau et sur de nombreux tronçons autoroutiers A75 et A9 (axe majeur européen reliant l'Italie à l'Espagne).

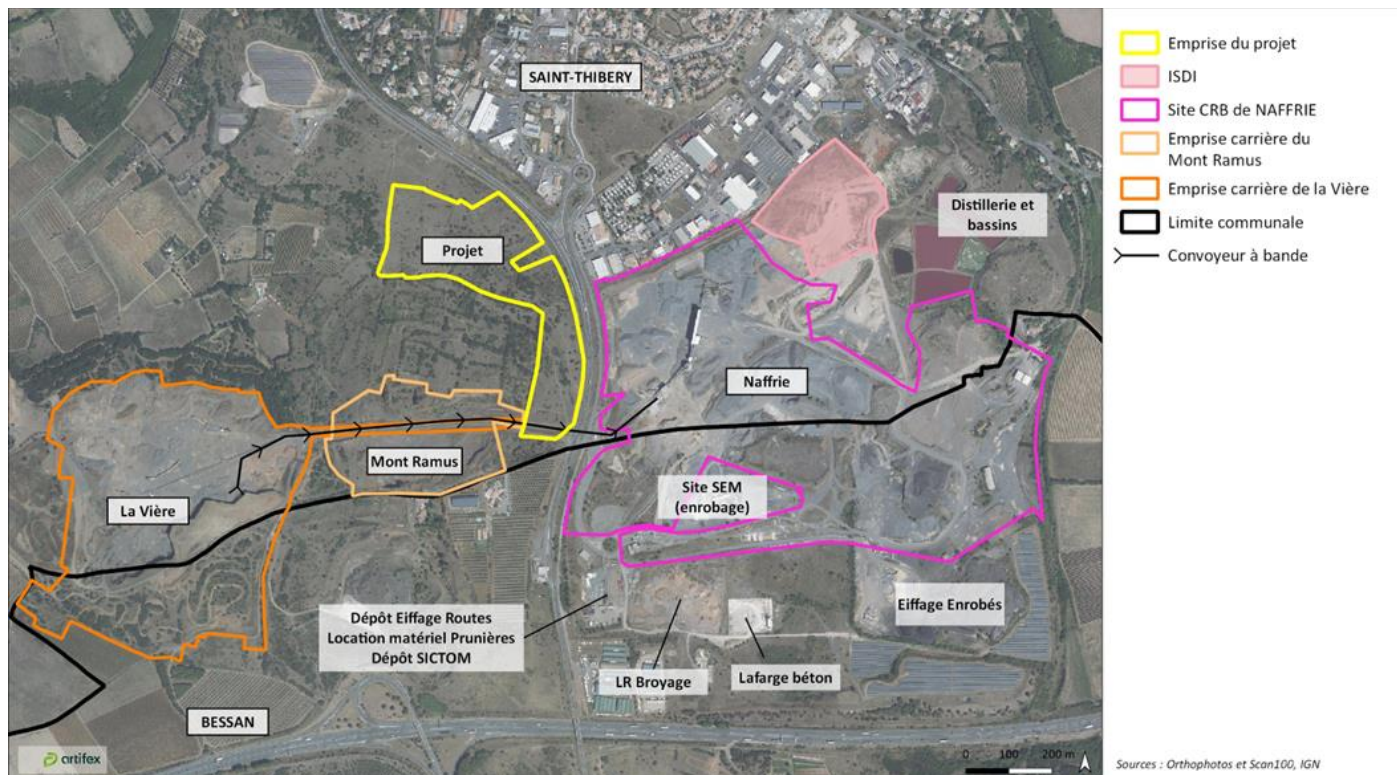
II. L'ACTIVITE SUR LE SECTEUR DE SAINT-THIBERY

Sur le secteur de Saint-Thibéry, la société CRB exploite les sites suivants :

- La **carrière de « La Vière »**, qui est implantée sur les communes de Saint-Thibéry et de Bessan, est autorisée à extraire des matériaux basaltiques jusqu'en 2033. La production moyenne autorisée est de 500 kt (800 kt maximum). Les matériaux extraits sont prétraités sur place à l'aide d'installations de traitement mobiles (crible/concasseur). Ils sont ensuite transportés par convoyeur à bandes capoté jusqu'au site de traitement et de négoce de « Naffrie ». Ce dernier prend place sur le site de la carrière historique de la commune de Saint-Thibéry, dont l'activité extractive a été stoppée il y a une dizaine d'années. Les réserves autorisées de ce site seront prochainement épuisées. La nouvelle carrière, objet du présent dossier de demande d'autorisation environnementale, viendra en remplacement de ce site.
- La **carrière du « Mont Ramus »**, autorisée jusqu'en été 2023 mais dont l'activité d'extraction est achevée, permettait l'exploitation d'un gisement de pouzzolane conjointement avec la société EUROPOZZOLANE, sur la commune de Saint-Thibéry. La capacité moyenne d'extraction des matériaux était de 20 Kt/an.
- Le **site de traitement et négoce de « Naffrie »**, localisé sur les communes de Saint-Thibéry et Bessan, est autorisé sans limitation de durée. Les installations de traitement sont essentiellement alimentées avec les matériaux issus de la carrière de « La Vière ». Le traitement consiste principalement au concassage et criblage du basalte extrait afin de produire des granulats et des ballasts répondant à la demande locale. Une plateforme de recyclage de matériaux inertes (accueil, contrôle, tri et concassage/criblage) ainsi qu'une activité de négoce sont également présentes sur le site.
- Une **Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)** est présente en partie Nord-Est du site de « Naffrie ». Autorisée en 2017 pour 10 années, cette installation est actuellement en fin d'activité sa capacité de stockage arrive à terme.

Illustration 1 : Implantation de la société sur le secteur de Saint-Thibéry

Réalisation : ARTIFEX 2023 Source : CRB



Il apparaît donc nécessaire à la société CRB de renouveler ses réserves par le remplacement de la carrière de « La Vière », dernier site d'extraction de basalte encore en activité, dont le gisement sera épuisé sur l'année 2024. Pour cela, le site du projet localisé au lieu-dit de « Sous les Monts », permettrait de pallier l'épuisement des réserves de « La Vière » ainsi qu'à pérenniser l'activité de la société et de sa clientèle tout en conservant un savoir-faire local.

En effet, au niveau de la zone d'activité de « Naffrie », de nombreuses activités dépendent des matériaux de la société CRB comme :

- o Des installations de traitement et lavage des matériaux (CRB) associé à un site de transit et de négoce de granulats. Ce site permet également l'accueil, le tri et le recyclage de matériaux inertes du secteur de Saint-Thibéry ;
- o Une centrale d'enrobés à froid Eiffage ;
- o Une centrale d'enrobés à chaud (société SEM) ;
- o Une centrale à béton (Lafarge) ;
- o Une agence de la branche Travaux Publics d'Eiffage ;
- o Un laboratoire d'analyses (Eiffage).

De plus, le convoyeur électrique utilisé sur le site de « La Vière », positionné en limite de l'emprise du projet, sera dévié, une fois l'activité d'extraction terminée sur le site, et réemployé sur le site de « Sous les Monts ». Cela permettra notamment d'assurer une évacuation des matériaux bruts vers le site de traitement de « Naffrie » sans employer de camions ou tombereaux, et ainsi limiter l'empreinte carbone de l'activité.

III. LA DEMANDE D'OUVERTURE DE CARRIERE

Il apparaît donc nécessaire à la société CRB de renouveler ses réserves pour le remplacement de la carrière de « La Vière », dernier site d'extraction de basalte du secteur, dont le gisement sera épuisé sur l'année 2024. Le projet d'ouverture d'une carrière, dite de « Sous les Monts », permettrait de pallier l'épuisement des réserves de « La Vière » et ainsi de pérenniser l'activité de la société et de sa clientèle tout en conservant un savoir-faire local.



1. PRINCIPALES MOTIVATIONS DU PROJET

Globalement, le projet d'ouverture de la carrière « Sous les Monts » est motivé par :

- La volonté de la société de pérenniser l'activité de la société et de sa clientèle tout en conservant un savoir-faire local et en sécurisant les emplois ;
- L'épuisement des réserves de la carrière de « La Vière » voisine qui approvisionne actuellement en matériaux bruts basaltiques les installations de « Naffrie » ;
- La présence d'un gisement de matériau basaltique qui, par sa qualité et sa localisation à proximité du site de traitement de matériaux de « Naffrie », présente un intérêt économique ;
- La possibilité de réutiliser les infrastructures et installations existantes de traitement de matériaux, y compris le convoyeur électrique qui permet une liaison entre le site d'extraction et les installations.
- L'implantation du site sur un territoire en développement à proximité d'axes autoroutiers permettant un approvisionnement à plus grande échelle ;
- Le soutien des élus dans ce projet d'ouverture de carrière ;
- L'acceptabilité locale du projet
- La possibilité de prendre en charge des déblais inertes pour recyclage, au niveau du site de « Naffrie », et des matériaux inertes non recyclables (demande croissante), afin de les valoriser en remblai dans le cadre du projet de remise en état du site de « Sous-les-Monts ».

Le tableau ci-dessous synthétise ces raisons.

Raison	Argumentaire
Maintenir une activité de production de granulats sur le secteur	<p>La société dispose de la maîtrise foncière des terrains. Elle dispose également de la connaissance du gisement (similaire à celui de « La Vière ») et des équipements sur le secteur de Saint-Thibéry, lui permettant de mener à bien l'exploitation d'une carrière.</p> <p>Le site de « Naffrie », ancienne carrière CRB limitrophe au site de « Sous les Monts » accueille le site de traitement de la société permettant la production de granulats de différentes granulométries, répondant à la demande locale. Ces installations sont dimensionnées pour le traitement de matériaux basaltiques.</p> <p>De plus, le site de « Naffrie » accueille également plusieurs activités directement dépendantes d'un approvisionnement local en granulats basaltiques : centrale à béton (LAFARGE), centrale d'enrobage à chaud (SEM), centrale d'enrobage à froid (EIFFAGE), activité du TP (EIFFAGE)...</p>
Compenser l'épuisement des réserves locales	<p>Les réserves accessibles de la carrière de « La Vière » ne permettront pas d'arriver au terme de son autorisation (2033), la fin du gisement étant estimé sur l'année 2024. L'ouverture d'une nouvelle carrière permettra de pérenniser la production de matériaux basaltiques sur 7 à 8 années.</p>
Contexte géologique et géographique	<p>Sur le département, peu de gisements basaltiques exploitables sont présents. A l'échelle de la commune, les 3 volcans formant le complexe du Mont Ramus sont à l'origine de coulées basaltiques, celles-ci font l'objet d'exploitation depuis une centaine d'années. Aujourd'hui, du fait des exploitations passées et actuelles, du développement de l'urbanisation, de la géologie locale et des contraintes d'accès, seul un site est favorable à l'ouverture d'une activité d'extraction de basalte.</p> <p>Le site identifié se localise à proximité direct du site de « Naffrie » qui accueille, en plus des installations de traitement CRB, de nombreuses activités dépendantes d'un approvisionnement local en granulats. La proximité du site de « Naffrie » permettra également de réutiliser le convoyeur à bandes et le passage sous la RD13 existants afin de transférer les matériaux extraits jusqu'au site de traitement sans engendrer un trafic routier.</p>
Participer économiquement à la vie de la collectivité	<p>Le projet prend place sur un territoire en développement concerné par de nombreux projets. L'ensemble de ces projets traduisent le fort développement du secteur de Saint-Thibéry. Ce développement est, en partie, lié à la présence du site de « Naffrie » et dépendant de la possibilité</p>



	<p>d'un approvisionnement local en matériaux. La société CRB souhaite continuer à s'inscrire dans ce contexte de développement en pérennisant sa présence et son activité locale.</p> <p>Les retombées économiques et la contribution des activités carrières et de TP présentes sur le secteur bénéficient largement aux territoires sur lesquels elles s'exercent en ancrant une activité pérenne qui est vectrice de développement économique et social et en contribuant aussi significativement au financement des collectivités territoriales.</p>
Soutien local	<p>La commune de Saint-Thibéry est favorable au projet et a initié en 2023 une procédure de déclaration de projet visant la mise en compatibilité du document d'urbanisme avec le projet de carrière.</p> <p>La société CRB a ainsi informé en amont et régulièrement les élus, la population riveraine et l'administration de la demande d'autorisation concernant le projet de « Sous les Monts », ce qui a permis aux parties prenantes locales de participer à la construction de ce projet.</p>
Possibilité de prise en charge des déblais inertes	<p>La société CRB s'inscrit dans une logique d'économie circulaire en proposant sur son site de « Naffrie » la prise en charge des déblais inertes de chantier, permettant de favoriser le double fret et limiter le trafic routier, et le choix entre des granulats basaltiques, calcaires et recyclés. L'accueil des inertes de chantier sur le site de « Naffrie » induit la nécessité de disposer d'un site de prise en charge des matériaux non recyclables. Cette prise en charge est actuellement assurée par les autres sites que la société dispose sur le secteur de Saint-Thibéry mais dont les capacités d'accueil devront être rapidement consolidées.</p>
Préserver les emplois liés	<p>Il est important de souligner que le prix du granulat augmente proportionnellement à la distance qu'il parcourt. Précisément, son prix double tous les 50 kilomètres. Ainsi, l'extraction et la production de granulats sur le secteur de Saint-Thibéry, permettent de proposer des prix soutenables pour les collectivités, les particuliers et les entreprises locales.</p> <p>La pérennité de la société CRB sur le secteur dépend donc du renouvellement des réserves de matériaux basaltiques. En effet, l'arrêt de l'activité d'extraction de la société sur le secteur, nécessiterait un approvisionnement en matériaux depuis des sites plus éloignés et engendrerait une augmentation des coûts de la matière première remettant en cause l'implantation et la pérennité de nombreuses activités du secteur du BTP et notamment les entreprises dépendantes de granulats implantées au niveau de « Naffrie ».</p> <p>La société CRB emploie sur la commune une trentaine de personnes. A cela, s'ajoute les emplois des activités directement associées, soit près de 200 emplois (centrale d'enrobés SEM, EIFFAGE TP...)</p>
Répondre aux besoins	<p>La société CRB fournit au territoire un matériau de première importance, vitale pour assurer les politiques publiques locales en faveur de l'aménagement du territoire. Mais aussi pour tout un tissu professionnel local (BTP) dont l'accès aisé à des granulats est de première importance pour l'exercice de leur activité.</p> <p>Au regard de ces données de la région Occitanie, il apparaît qu'à l'échelle régionale, la consommation de granulats est soutenue. Sans renouvellement des réserves de granulats exploitables, une situation de tension aigue va s'installer entre une offre en rapide décroissance et une demande que l'on peut supposer stable.</p> <p>La diminution du nombre de sites producteurs va se traduire par un ajustement interbassin, soit une augmentation de la distance de transport des granulats encore produits et leur lieu d'utilisation (enjeux environnementaux, répercussion des coûts de transport...).</p> <p>Bien que les importants chantiers du secteur (doublement A9, contournement Montpellier-Nîmes) aient récemment engendré une production exceptionnelle de granulats sur le bassin de consommation, l'équilibre production/consommation reste précaire. Le projet participera à maintenir l'équilibre du bassin Hérault-Nîmes Uzès.</p>

Cette analyse traduit la nécessité de maintenir une extraction de matériaux basaltiques sur le secteur de Saint-Thibéry dans une zone proche du site de « Naffrie » qui concentre les principaux consommateurs.



2. NATURE DES MATERIAUX

Il est important de souligner que les granulats basaltiques présentent des caractéristiques intéressantes pour les usages souhaités par CRB et ses clients : résistance élevée (caractéristiques de résistantes aux chocs, aux frottements et au polissage). Ainsi, le basalte, du fait de ses performances satisfait entièrement aux spécifications techniques pour une utilisation dans le domaine routier et notamment pour les couches de roulement.

Du fait de l'absence d'autres exploitations de basaltes dans un large secteur (une petite carrière sur l'Hérault est en cours de fermeture), la société CRB approvisionne aujourd'hui bon nombre des chantiers autoroutiers du département et est sollicitée sur d'autres départements d'Occitanie et de PACA pour fournir des matériaux nécessaires à la création ou réfection des couches de roulement des axes routiers à forte fréquentation.

Les matériaux produits sont également utilisés pour les voies de chemin de fer (ballast). L'importance du basalte dans les projets d'aménagement ferroviaire a d'ailleurs engendré le classement des coulées basaltiques de Saint-Thibéry en Gisement d'Intérêt Régional.

3. MAINTENIR LES POSSIBILITES DE REMBLAIEMENT

La société CRB s'inscrit dans une logique d'économie circulaire en proposant sur son site de « Naffrie » la prise en charge des déchets inertes de chantier. Cette activité d'accueil fait l'objet d'une procédure stricte afin d'assurer l'absence de risque de polluants dans les matériaux. Après accueil et contrôle, ces matériaux sont triés afin de séparer les matériaux recyclables en granulats des autres. Ainsi, sur le site de « Naffrie » des granulats de seconde vie sont produits. Ils sont proposés, lorsque cela est possible en terme de caractéristiques techniques, en remplacement des granulats basaltiques. Ainsi, la société fournit à ses clients le matériau qui convient le mieux à l'utilisation souhaitée, permettant ainsi d'assurer une économie de la ressource primaire.

L'accueil des inertes de chantier sur le site de « Naffrie » induit la nécessité de disposer d'un site de prise en charge des matériaux non recyclables. Cette prise en charge est actuellement assurée par l'ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes) de la société dont les capacités de remplissage sont atteintes et, prochainement, par la carrière de « La Vière » dans le cadre de son réaménagement. Cependant, les capacités d'accueil sur le secteur sont limitées et sans l'ouverture d'une nouvelle zone de remblaiement, cette gestion locale des déblais de chantiers pourrait être remise en cause.

La réflexion sur la remise en état du site de « Sous les Monts » après son exploitation, réflexion menée conjointement avec la Mairie de Saint-Thibéry, a permis de privilégier un remblaiement complet de la fosse. Ainsi, à la fin de l'autorisation, un terrain similaire à l'état actuel sera restitué.

4. PRESENTATION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet, aujourd'hui porté par de la société CRB, prévoit **une production de 450 000 tonnes par an en moyenne et 700 000 tonnes au maximum**. Ces volumes ont été définis en prenant en compte la demande locale traduit par le rythme de production du site de « La Vière ». En effet, l'exploitation sur le site de « Sous les Monts » viendra en remplacement de celle actuellement en exploitation sur le site de « La Vière ».

L'emprise de la demande se compose de terrains d'une superficie de 10,86 ha. Néanmoins l'extraction des terrains concerne environ 7,6 ha.

Une activité contrôlée **d'accueil de matériaux inertes** sera également mise en place afin de remblayer le site dans le cadre de la remise en état des terrains. Le volume annuel accueilli augmentera au fur et à mesure de l'ouverture de la fosse. Sur la fin de l'autorisation, ce rythme d'accueil sera de l'ordre de **100 000 à 150 000 m³/an** de matériaux inertes.

La durée d'activité sera de 7 à 8 années pour l'extraction et 11 années d'accueil de matériaux inertes extérieurs pour le remblaiement de la fosse (partiellement à cheval avec l'activité d'extraction). Ainsi, la demande est faite pour une durée de **15 ans**.



5. HISTORIQUE DU DOSSIER

La société CARRIERES DES ROCHES BLEUES (dit CRB) a déposé le 29 août 2023 un dossier de demande d'autorisation environnementale relatif à l'ouverture d'une carrière de basalte, sur le site de Sous-les-Monts, commune de Saint-Thibéry. L'ouverture de cette carrière a pour objectif de remplacer la carrière actuelle de la Vière, présente à proximité, dont les réserves exploitables seront prochainement épuisées et, ainsi, de pérenniser une production locale de basalte, matériaux indispensables à la société et à ses clients

Après examen de ce dossier déposé le 29 août 2023, plusieurs avis ont été transmis à CRB par les services instructeurs :

- Service Aménagement des Territoires (SAT) de la DDTM34 le 1 septembre 2023 ;
- Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 34) le 6 septembre 2023 ;
- Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) le 11 septembre 2023 ;
- Service Agriculture et Forêt (SAF) de la DDTM34 le 21 septembre 2023 ;
- Service Eau, Risques et Nature (SERN) de la DDTM34 le 25 septembre 2023 et mail du 9 décembre 2023 ;
- DREAL biodiversité le 24 octobre 2023.

En décembre 2023, la société CRB a transmis une réponse point par point à ces différents avis. Ce mémoire en réponse est présenté en annexe 20 du **Tome 6 - Annexes**. La présente version du dossier de demande d'autorisation environnementale intègre ces compléments afin de constituer un document autoportant pour la poursuite de la procédure.

En parallèle, un dossier de demande de dérogation « espèces protégées » a été réalisé et déposé auprès du service instructeur.

PARTIE 2 LOCALISATION DU PROJET

Le site se localise au Sud de la France métropolitaine, dans la région Occitanie, au sein du département de l'Hérault (34). Le site s'implante sur la commune de Saint-Thibéry située au Sud du département.

Illustration 2 : Localisation de l'emprise de la demande dans le territoire communale

Réalisation : ARTIFEX 2023

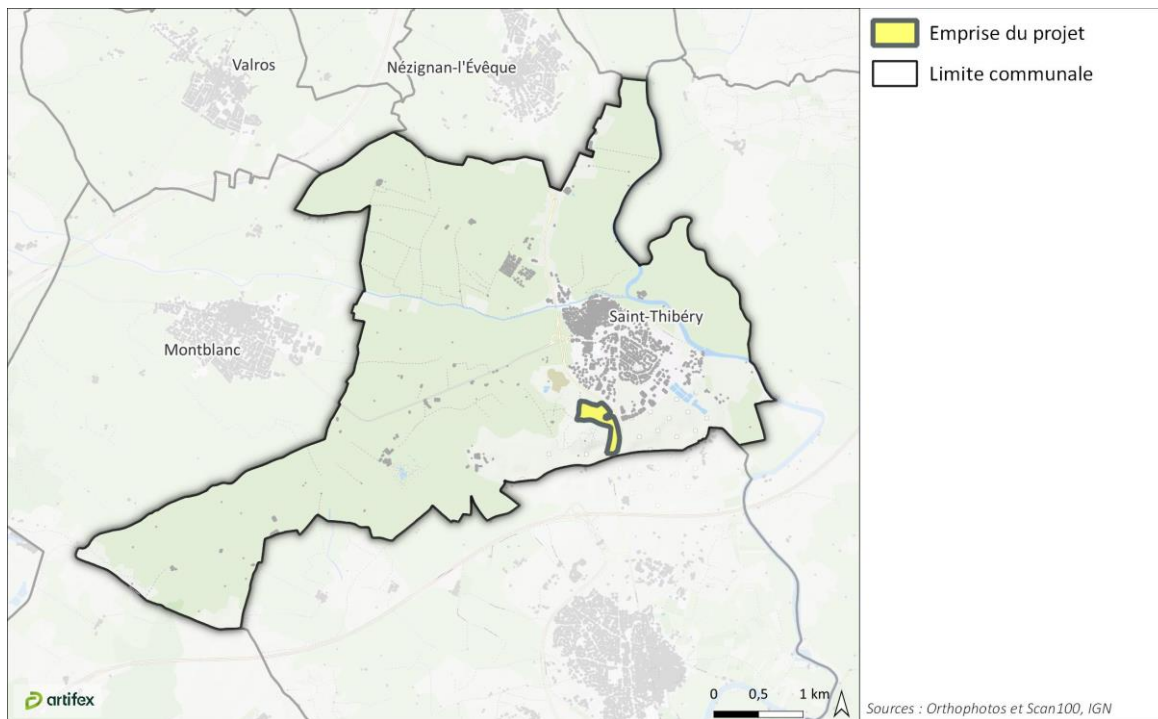


Illustration 3 : Localisation du projet

Réalisation : ARTIFEX 2023



L'emprise du projet, objet de la présente demande, correspond principalement à une vaste friche méditerranéenne relativement homogène et ponctuée de boisements de formations arbustives thermophiles. Le site se localise en pied du Mont Ramus, bordé à l'Est et au Nord par une route communale, permettant aujourd'hui l'accès à la déchetterie, et par la D13.

PARTIE 3 DESCRIPTION DU PROJET

I. CADRE REGLEMENTAIRE

1. CARACTERISTIQUES DU PROJET

Le projet, objet de la présente demande, concerne une ouverture de carrière sur la commune de Saint-Thibéry. Ce site permettrait l'extraction de matériaux basaltiques qui seront concassés, puis acheminés par le convoyeur à bandes existant jusqu'au site de traitement et de négoce de la société, également implanté sur la commune de Saint-Thibéry. L'exploitation de la carrière de « Sous les Monts » permettra ainsi la production de granulats à destination du secteur des travaux publics, de la production d'enrobés et de béton prêt à l'emploi.

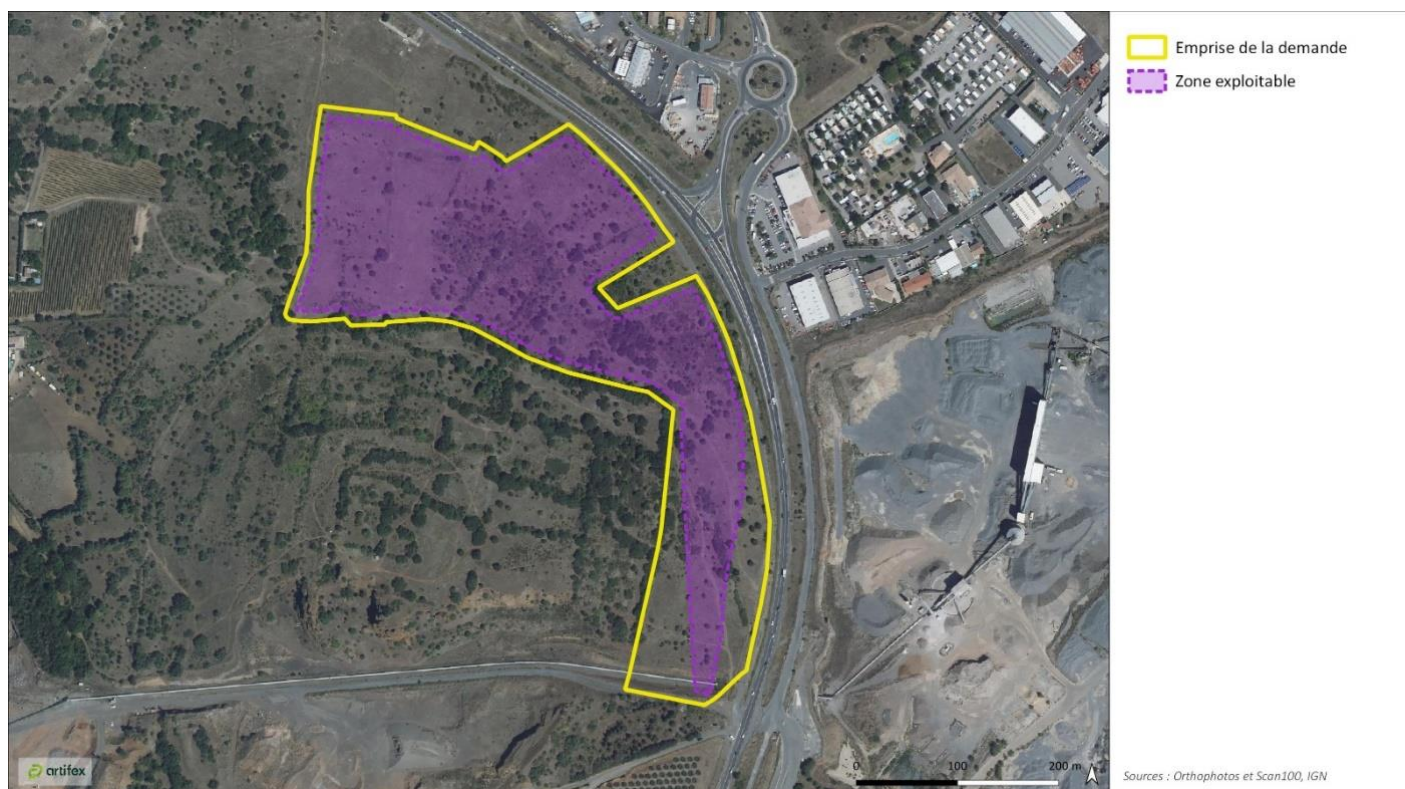
Les caractéristiques principales du projet sont présentées dans le tableau ci-après :

Caractéristiques	Projet
Surface de la carrière	10 ha 86 a 00 ca
Surface exploitable	Environ 7,6 ha
Durée demandée	15 ans : 7 à 8 années d'extraction / 11 années de remblaiement et remise en état (dès N+4)
Production annuelle moyenne	450 000 tonnes
Production annuelle maximale	700 000 tonnes
Accueil de matériaux extérieurs	Uniquement des inertes : 250 kt en moyenne par an

La cartographie en suivant présente l'emprise du projet, objet de la demande, ainsi que le positionnement de la zone exploitable.

Illustration 4 : Emprise de l'exploitation

Réalisation : ARTIFEX 2023





2. CLASSEMENT REGLEMENTAIRE

2.1. Nomenclature ICPE

Les rubriques de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) concernées par le présent projet sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Rubrique	Désignation de l'activité	Seuil de classement	Capacité de l'activité	Régime
2510-1	Exploitation de carrière	-	-	Autorisation
2515 - 1	Installation de broyage, concassage, criblage, [...]	Supérieur à 40kW mais inférieur ou égal à 200kW : Déclaration Supérieur à 200kW : Enregistrement	De l'ordre de 520 kW soit supérieur à 200 kW	Enregistrement
2517-2	Station de transit, regroupement ou tri de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques	Supérieure à 5 000 m ² mais inférieur ou égale à 10 000 m ² : Déclaration Supérieure à 10 000 m ² : Enregistrement	Surface de transit de matériaux de l'ordre de 5 000 à 8 000 m ²	Déclaration

Le régime de classement est défini en fonction du seuil indiqué dans la nomenclature des installations classées. A partir du moment où un établissement comporte plusieurs installations classées dont l'une est soumise à autorisation, le principe de connexité (Code de l'Environnement) amène à considérer que l'ensemble est soumis à autorisation.

Ainsi, le site est soumis à autorisation préfectorale au titre de la nomenclature des Installations Classées.

2.2. Rubrique Loi sur l'eau

L'activité du site est également soumise à la nomenclature Loi sur l'Eau pour les rubriques suivantes :

- Mise en place de 3 piézomètres (régime de la déclaration) ;
- Modification locale des écoulements des eaux pluviales (régime de la déclaration).

Le projet est donc soumis à déclaration au titre de la nomenclature Loi sur l'Eau.

2.3. Autres classements réglementaires

- **Espèces protégées**

Un diagnostic écologique a été réalisé sur les terrains concernés par la demande d'autorisation d'exploiter. Ce dernier a permis, dans un premier temps, de dresser un état des lieux écologique du site et d'évaluer ses enjeux, et, dans un second temps, d'établir les effets projetés de l'exploitation prévue sur le milieu naturel. Des mesures visant à Eviter et Réduire les impacts identifiés ont été établies. Ceux-ci sont présentés dans le **Tome 3 – Etude d'Impact Environnementale**. La mise en place des mesures préconisées permet de maîtriser les incidences potentielles du projet sur le milieu naturel local et notamment sur les espèces protégées. Afin de tenir compte des remarques des services biodiversité, l'étude d'impact a été complétée et une demande de dérogation relative au Psammodrome d'Edwards et aux chiroptères arboricoles a été déposée.

Le projet a donc fait l'objet d'une demande de dérogation « espèces protégées ».

- **Autorisation de défrichement**

Des échanges ont eu lieu entre la société CRB et le service forêt de la DDTM 34 et ont permis de valider l'absence de soumission à demande d'autorisation de défrichement.

Le projet n'est pas soumis à autorisation de défrichement.



II. L'EXPLOITATION

1. PRINCIPE D'EXPLOITATION

Le projet consiste en l'**exploitation d'une coulée basaltique** sur la commune de Saint-Thibéry. Un **traitement primaire** sera réalisé sur la carrière, puis les matériaux seront dirigés, via un convoyeur à bandes capoté, vers le site de « Naffrie » pour traitement et commercialisation. Une activité **d'accueil de matériaux inertes** sera également mise en place afin de valoriser les matériaux non recyclables du secteur et de remblayer le site dans le cadre de la remise en état des terrains.

La durée d'activité sera de 7 à 8 années pour l'extraction et 11 années d'accueil de matériaux inertes extérieurs pour le remblaiement de la fosse (partiellement concomitante avec l'activité d'extraction). Ainsi, la demande est faite pour une durée de **15 ans**.

L'activité projetée sur le site de « Sous-les-Monts » sera identique à celles de la carrière de « La Vière », ce site étant destiné à remplacer cette carrière donc l'extraction sera achevée sur l'année 2024. Ainsi, l'extraction sur le site de « Sous-les-Monts » ne sera initiée qu'une fois l'exploitation du gisement de « La Vière » achevée.

Globalement, l'activité sur le site se décomposera sous les opérations suivantes :

- **Préparation des terrains** : il s'agit de réaliser le débroussaillage des zones visées par l'activité puis de décaper les stériles recouvrant le gisement (terres végétales surmontant des scories basaltiques, des argiles rouges ou des marnes jaunes suivant la zone). Ces 2 opérations sont réalisées à l'avancée, ainsi seule les zones qui seront exploitées en suivant sont débroussaillées et décapées. De même, conformément aux prescriptions de la DDTM34, les terrains périphériques à l'extraction (bande de 50 m environ) seront nettoyés. Cette opération permettra de maîtriser l'incidence d'un départ de feu sur ou autour de la carrière. Il ne s'agira pas de retirer la totalité de la végétation mais uniquement d'effectuer des opérations de fauche, de procéder à l'enlèvement/déplacement du bois mort et l'éclaircissement de la végétation.
- **Exploitation du gisement** : il s'agit d'extraire le gisement de matériaux basaltiques sur la totalité de l'épaisseur de la coulée par minage ;
- **Traitement primaire** : les matériaux abattus sont repris à la pelle qui alimente un groupe de traitement primaire ;
- **Evacuation** : en sortie du concasseur, un convoyeur à bandes permet l'évacuation des matériaux en direction du site de traitement de la société. Ainsi, les matériaux extraits sur le site de « Sous les Monts » seront acheminés vers le site de traitement de « Naffrie » pour la traitement secondaire et tertiaire afin de produire des granulats répondant à la demande. A noter que les blocs extraits sur le site de « Sous les Monts », pour fournir des enrochements, pourront être stockés temporairement sur le site après extraction puis évacués par camion, sans traitement primaire ;
- **Réaménagement** : au fur et à mesure de l'avancée de l'extraction, les terrains exploités sont remblayés avec les stériles du site et des matériaux inertes extérieurs. A noter que les terres végétales décapées sont stockées en périphérie de la zone d'extraction et réutilisées en dernière couche pour restituer un horizon organique proche de l'état initial.

La méthode d'exploitation du gisement basaltique sera identique à celle de la carrière actuelle.

2. PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

Les horaires de fonctionnement du site seront de 7h à 18h tous les jours du lundi au vendredi. En cas de chantier exceptionnel, et après accord de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL 34), ces horaires pourront être étendues, période diurne uniquement.

Au niveau de la commune de Saint-Thibéry, 30 personnes sont employées sur les sites de la société CRB : carrières, site de traitement, ISDI, négoce, bureaux.... Globalement, l'extraction nécessitera la présence de 2 à 5 personnes sur le site.

Le fonctionnement de la nouvelle carrière sera similaire à celui du site de « La Vière » dont elle viendra en remplacement.

3. PROJET D'EXPLOITATION

L'activité envisagée sur le site de « Sous les Monts » sera menée à l'identique de celle de la carrière de « La Vière ». La production annuelle moyenne serait de 450 000 t, et de 700 000 t pour la production annuelle maximale. L'extraction s'effectuera par minage et engins de terrassement. Les matériaux seront ensuite concassés sur le site pour ensuite être transportés par convoyeur sur le site de « Naffrie ». Enfin, des matériaux inertes extérieurs non-recyclables seront pris en charge sur le site de « Sous les Monts » afin de les valoriser en remblai dans le cadre de la remise en état.

	Durée estimée	Extraction	Accueil d'inerte et remise en état
Etape 1	1,2 an	La première étape consistera en la création de l'accès au site. Depuis le Sud (piste existante) une nouvelle piste sera créée, s'enfonçant progressivement dans les formations de pouzzolane jusqu'à la cote 30 m NGF, et entamera sa coulée basaltique.	Les matériaux de découverte seront employés pour la création d'un merlon en limite Est/Nord-Est du site. Le reste sera stocké temporairement.
Etape 2	2,3 ans	Un premier palier d'exploitation sera créé depuis la piste, cote 30 m NGF.	Les matériaux de découverte seront stockés temporairement en attente de place suffisante sur le site pour leur réutilisation en remblais.
Etape 3	1,2 an	L'exploitation s'enfoncera dans la coulée basaltique jusqu'à la base de celle-ci (cote 20,5 m NGF)	Cette étape consiste en un approfondissement sur une zone extraite précédemment. Aucun stérile ne sera produit.
Etape 4	1,8 an	Le palier à 30 m NGF sera agrandi jusqu'en limite Nord de la zone exploitable.	A partir de cette étape, les stériles du site, stockés temporairement, seront repris pour remblayer la fosse d'extraction. En parallèle, des matériaux inertes extérieurs seront accueillis sur le site pour valorisation en remblais (le site de « Sous les Monts » venant progressivement en remplacement des autres sites de la société, assurant l'accueil de ces matériaux non recyclables en granulats). Il est estimé un accueil au rythme moyen de 100 000 m ³ /an.
Etape 5	1,3 an	Le carreau à 20,5 m NGF sera agrandi pour finir la consommation de la totalité du gisement exploitable du site.	Les stériles produits lors de l'agrandissement de la fosse seront directement employés en remblaiement sur les zones où l'extraction est achevée. Les inertes extérieurs continueront à être valorisés en remblais.
Etape 6	~7 ans	Aucune activité d'extraction ne sera menée sur cette dernière étape.	Cette dernière étape consistera uniquement en l'accueil de matériaux inertes extérieurs pour combler la fosse d'extraction. Un rythme moyen d'accueil de 150 000 m ³ /an est prévu sur ces 7 années permettant de remblayer entièrement la fosse et retrouver une morphologie proche du terrain naturel actuel.

Les illustrations suivantes localisent les 5 étapes d'extraction. La 6^{ème} étape, consacrée au remblaiement, n'est pas représentée.

Illustration 5 : Phasage d'exploitation projeté
Réalisation : ARTIFEX 2023





4. ACCUEIL DE MATERIAUX EXTERIEURS

La société CARRIERES DES ROCHES BLEUES souhaite accueillir des déchets inertes non-recyclables, issus notamment de terrassement du BTP, dans le cadre de la remise en état de la carrière de « Sous-les-Monts ». Ces matériaux serviront à remblayer progressivement la fosse d'extraction afin de restituer un terrain proche de l'état initial.

Il est estimé que cette activité correspondra à l'accueil d'environ 2,6 millions de tonnes. L'accueil commencera après la quatrième année d'exploitation afin de laisser le temps à l'ouverture d'une fosse suffisamment large pour permettre un remblaiement coordonné sans gêner l'activité d'extraction. L'accueil se fera suivant un rythme moyen de 250 000 t/an sur 11 ans.

Une procédure stricte sera mise en place quant à leur accueil. Ainsi, ces matériaux seront contrôlés, enregistrés et triés. Les matériaux inertes extérieurs non recyclables seront apportés :

- Soit sur le site de « Naffrie » afin d'être enregistrés et triés avant d'être réorientés vers le site de « Sous-les-Monts » pour valorisation en remblais. Dans ce scénario, le double fret sera privilégié. Ainsi, les transporteurs apportant des matériaux inertes sur la carrière de « Sous-les-Monts » depuis « Naffrie » repartiront avec du tout-venant ;
- Soit directement sur la carrière de « Sous-les-Monts ». Afin d'assurer un suivi des matériaux accueillis un pont bascule sera mis en place.

Les déchets inertes non recyclables seront acheminés au niveau des zones de déchargement et de contrôle puis jusqu'à la zone de remblaiement, pour la remise en état du site.

Une activité d'accueil de matériaux inertes, déjà présente sur les terrains autorisés de la société CRB, sera également mise en place sur la carrière de « Sous-les-Monts » afin de remblayer le site dans le cadre de la remise en état des terrains.

La procédure d'accueil des déchets inertes déjà en place sur les sites voisins, sera étendue sur le site de « Sous-les-Monts » et permettra d'assurer une traçabilité de ces matériaux (contrôle, suivi, enregistrement).



PARTIE 4 REMISE EN ETAT

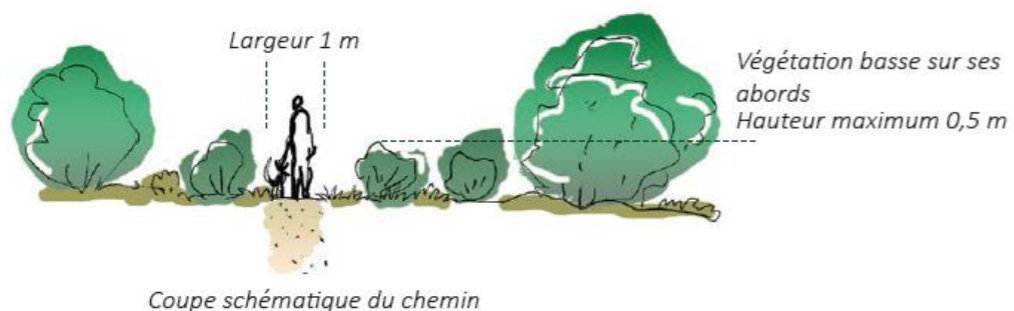
La remise en état qui sera effectuée sur le site a été définie en adéquation avec les enjeux locaux, notamment écologiques, et l'utilisation souhaitée des terrains. Ainsi, la remise en état prévue visera à reconstituer un terrain similaire à l'état actuel, afin de restituer entièrement l'attrait du site pour la faune locale, et d'augmenter cet attrait par la mise en place d'aménagement complémentaire permettant de valoriser au mieux ce site pour la biodiversité locale. Dans le cadre de la remise en état du site, la société CRB sera accompagnée par des écologues et, si besoin, par un paysagiste.

Les principes généraux de réaménagement qui seront respectés dans le cadre du projet sont les suivants :

- la remise en état sera réalisée au fur et à mesure de l'exploitation et du remblaiement (dès l'année N+4) ;
- la fosse sera entièrement comblée pour reconstituer un terrain similaire à l'état actuel ;
- le merlon paysager, créé le long de la route communale de la déchetterie dès le lancement de l'activité, sera laissé en place, il permettra de former un écran entre la zone urbanisée (routes, lotissement, ZA) et le site de « Sous les Monts » bordant le Mont Ramus ;
- le décapage exécuté sélectivement aura permis de préserver la terre végétale (stockées en merlons sur les zones à plus faible enjeux paysager ou sur des zones de stockage spécifiques), toutes ses propriétés agronomiques ainsi que la banque de graines présente. Cette terre végétale régalée en dernière couche favorisera une recolonisation rapide des terrains par une végétation similaire à l'état actuel ;
- les friches annuelles et vivaces qui se développeront sur le site, ponctuées de bosquets, favoriseront une occupation par la faune locale et créeront une transition douce entre la zone urbanisée et le Mont-Ramus aux milieux naturels plus fermés ;
- la création de haies sur les terrains réaménagés viendra compléter le merlon végétalisé et créera des connexions entre cette lisière et la végétation du Mont-Ramus ;
- les gîtes à reptiles qui auront été disséminés sur l'ensemble du site assureront une diversité complémentaire des habitats ;
- la noue conservée en pied du merlon végétalisé pourra former une zone fraîche venant compléter les habitats du site.

Enfin, un chemin sera recréé afin de raccorder la route de la déchetterie au réseau de sentiers parcourant le Mont Ramus. En complément du sentier créé dès le lancement de l'exploitation, au niveau de l'entrée du site, cet aménagement permettra de restituer un réseau de sentier proche de l'état initial. Conformément aux mesures écologiques, ce chemin sera balisé et des panneaux signalétiques seront mis en place. De fait, l'accès au site par les promeneurs sera précisément localisé évitant une utilisation diffuse (actuellement plusieurs tracés de VTT, motocross, promeneurs parcourent le site) pouvant impacter et déranger la faune locale. A l'entrée de ce nouveau sentier, en accord avec les propriétaires, une zone de stationnement des véhicules de particulier pourra être créée.

Illustration 6 : Projet schématique de remise en état
Réalisation : ARTIFEX 2023



B

**ETUDE D'IMPACT
ENVIRONNEMENTALE**



PARTIE 1 ETAT INITIAL

Une étude d'impact environnementale se base sur la caractérisation de l'environnement d'un site. Ainsi, pour chaque thématique, les différents éléments sont analysés et un niveau d'enjeu est défini :

- Milieu Physique ;
- Milieu Naturel ;
- Milieu Humain ;
- Paysage et Patrimoine ;
- Risques naturels et technologiques.

« Un élément de l'environnement présente un enjeu lorsque, compte tenu de son état actuel ou prévisible, une portion de son espace ou de sa fonction présente une valeur. Un enjeu est donc défini par sa valeur intrinsèque. **Il est totalement indépendant du projet** ». La hiérarchisation des enjeux est donnée par l'échelle de curseurs suivante :

Faible	Modéré	Fort	Très fort	Exceptionnel
--------	--------	------	-----------	--------------

Concernant l'état initial, il convient de préciser que celui-ci porte sur un site d'étude de 18 ha, correspondant à un périmètre initial, envisagé pour le projet et défini notamment en fonction de la géologie et de sa proximité avec le site de Naffrie.

Dans le cadre des analyses réalisées, des aires d'étude plus étendues ont été prises en compte (études menées à l'échelle départementale ou régionale pour certaines thématiques). De plus, les prospections écologiques de terrain ont pris en compte une aire d'étude immédiate supplémentaire de 50 m périphérique. Ainsi, les inventaires écologiques ont porté sur une surface de 31,3 ha.

Le projet a évolué et la demande finale d'ouverture de carrière porte sur une emprise bien inférieure définie par les réflexions menées sur le projet et les études environnementales réalisées : études géologiques poussées, négociations foncières, relevés écologiques (et mesures d'évitement), analyse des enjeux environnementaux...

La demande d'autorisation d'ouverture d'une carrière porte sur une surface de 10,86 ha (dont 7,6 ha en extraction), soit environ 1/3 de la surface inventoriée.

I. MILIEU PHYSIQUE

Le tableau présenté ci-après synthétise les enjeux issus de l'analyse de l'état initial du milieu physique.

Thématique		Enjeu retenu	Niveau d'enjeu
Sol	Formation géomorphologique	La topographie générale du site d'étude est influencée par sa proximité avec le Mont Ramus. Une légère pente se fait ressentir en direction de la route communale.	Modéré
	Formation géologique	Le site d'étude se trouve au droit de formation de basaltiques. Ce gisement est et a été exploité aux alentours du site d'étude.	Très fort
	Formation pédologique	Le sol du site est un brunisol et composé majoritairement de sables fins. Ce sol est de nature assez perméable.	Modéré
Eau	Masses d'eau souterraines	Le site d'étude est globalement localisé au droit de 2 masses d'eau souterraines. La première prend place dans les formations localisées sous la coulée de basalte. Elle ne présente pas d'intérêt particulier du fait de son caractère peu développé : formation argilo sableuse où les eaux circulent peu, uniquement à la faveur de couches plus sableuses.	Fort



		La seconde est la nappe astienne, aquifère majeur du secteur. Elle est captive sous la formation peu perméable du Pliocène continentale.	
	Réseau hydrographique superficiel	Le ruisseau de Marignan s'écoule à 500 m au Nord du site d'étude. Deux plans d'eau sont identifiés dans l'aire d'étude immédiate.	Modéré
	Usages des eaux	Aucun captage AEP, ni périmètre de protection de captage d'eau potable n'est identifié sur le site d'étude.	Faible
Climat	Données météorologiques	Les données météorologiques présentées ne sont pas un enjeu, ce sont des paramètres utilisés pour la conception d'un projet.	-

II. MILIEU NATUREL

• Résultats de l'étude bibliographique

Le site d'étude borde une ZNIEFF de type 1, et s'inscrit globalement dans un ensemble de milieux ouverts marqués par les activités agricoles anciennes ou actuelles (friches, vignes) et plus ou moins envahis par la strate arbustive et arborée.

Il s'inscrit également dans les zonages de 4 plans nationaux d'action et en jouxte un cinquième. Ces PNA visent des espèces qui pourraient potentiellement trouver des habitats favorables sur le site d'étude dont le Lézard ocellé, les Pies-grièches et le Faucon crécerellette en chasse.

Le site d'étude est donc propice à la présence de plusieurs espèces patrimoniales (flore, insectes, reptiles, oiseaux et mammifères des milieux ouverts et semi-ouverts, chiroptères pour les activités de chasse et de transit principalement).

Sur la base des données bibliographiques et des espèces potentiellement présentes, un calendrier d'inventaire écologique a été défini permettant une analyse précise et cohérente des terrains.

• Résultats des investigations

Synthèse des enjeux de conservation du site d'étude

Groupe	Intitulé/Espèces	Statut	Enjeu régional	Enjeu local
Habitat	Aucun habitat à enjeu de conservation notable			
Flore	Trèfle écumeux (<i>Trifolium spumosum</i>)	-	Fort	Fort
	Tête-de-Méduse (<i>Taeniatherum caput-medusae</i>)	-	Fort	Fort
Invertébrés	Aucune espèce à enjeu de conservation notable			
Reptiles	Psammodrome d'Edwards (<i>Psammodromus edwardsianus</i>)	PN3	Fort	Fort
	Couleuvre de Montpellier (<i>Malpolon monspessulanus</i>)	PN3	Modéré	Modéré
	Psammodrome algire (<i>Psammodromus algirus</i>)	PN3	Modéré	Modéré
	Seps strié (<i>Chalcides striatus</i>)	PN3	Modéré	Modéré
Oiseaux	Coucou geai (<i>Clamator glandarius</i>)	PN3	Fort	Fort
	Héron bihoreau (<i>Nycticorax nycticorax</i>)	PN3 – DO1	Fort	Faible
	Ibis falcinelle (<i>Plegadis falcinellus</i>)	PN3 – DO1	Fort	Faible
	Petit Gravelot (<i>Charadrius dubius</i>)	PN3	Fort	Faible
	Rollier d'Europe (<i>Coracias garrulus</i>)	PN3 – DO1	Fort	Modéré
	Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	PN3 – DO1	Modéré	Modéré
	Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)	PN3 – DO1	Modéré	Faible



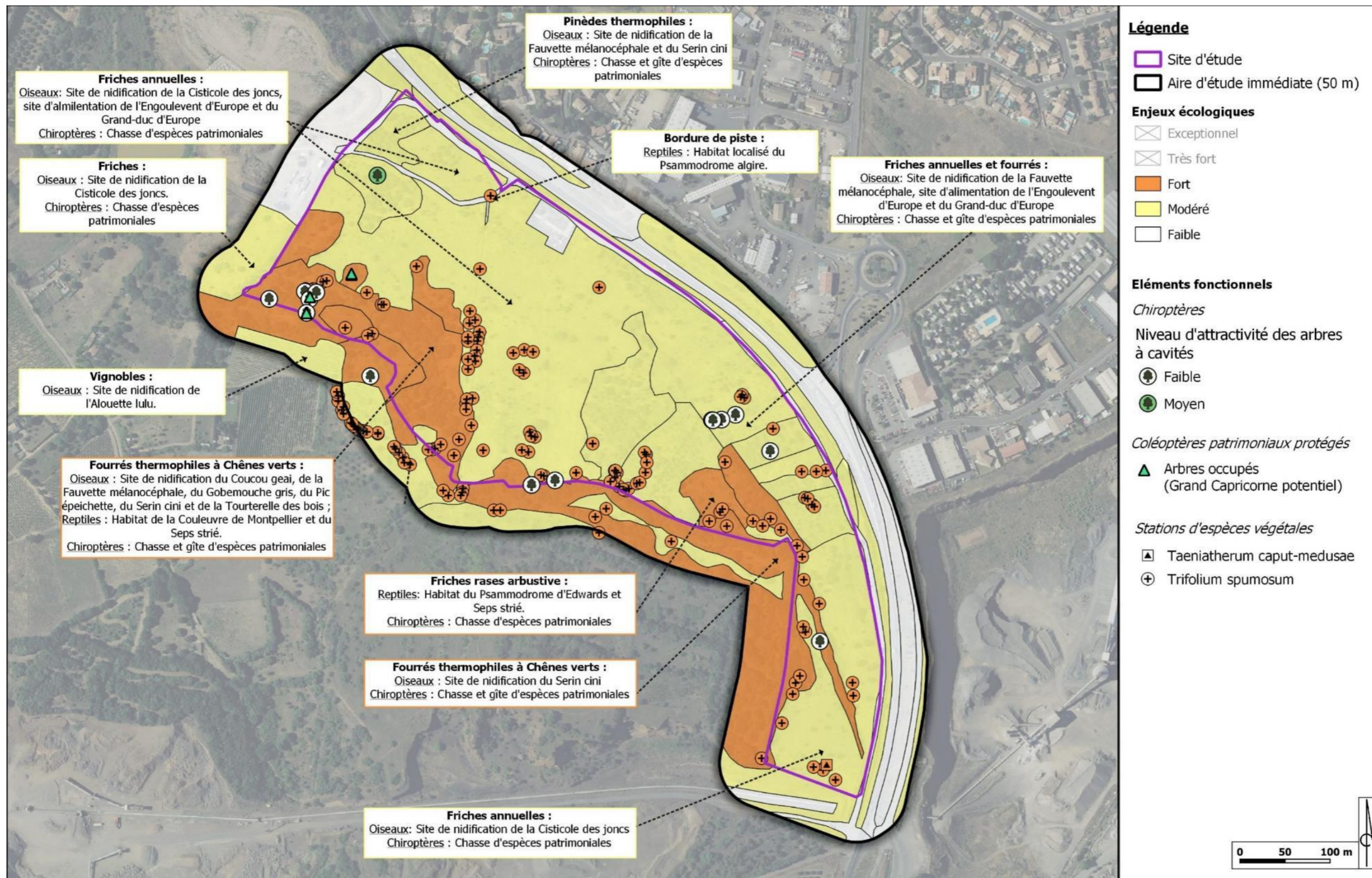
Groupe	Intitulé/Espèces	Statut	Enjeu régional	Enjeu local
	Circaète Jean-le-Blanc (<i>Circaetus gallicus</i>)	PN3 – DO1	Modéré	Faible
	Cisticole des joncs (<i>Cisticola juncidis</i>)	PN3	Modéré	Modéré
	Cochevis huppé (<i>Galerida cristata</i>)	PN3	Modéré	Faible
	Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>)	PN3 – DO1	Modéré	Faible
	Fauvette mélanocéphale (<i>Sylvia melanocephala</i>)	PN3	Modéré	Modéré
	Gobemouche gris (<i>Muscicapa striata</i>)	PN3	Modéré	Modéré
	Goéland leucophée (<i>Larus michahellis</i>)	PN3	Modéré	Faible
	Grand-duc d'Europe (<i>Bubo bubo</i>)	PN3 – DO1	Modéré	Faible
	Guêpier d'Europe (<i>Merops apiaster</i>)	PN3	Modéré	Faible
	Héron garde-bœufs (<i>Bubulcus ibis</i>)	PN3	Modéré	Faible
	Hirondelle rustique (<i>Hirundo rustica</i>)	PN3	Modéré	Faible
	Huppe fasciée (<i>Upupa epops</i>)	PN3	Modéré	Modéré
	Linotte mélodieuse (<i>Linaria cannabina</i>)	PN3	Modéré	Modéré
	Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	PN3 – DO1	Modéré	Faible
	Petit-Duc scops (<i>Otus scops</i>)	PN3	Modéré	Modéré
	Pic épeichette (<i>Dendrocopos minor</i>)	PN3	Modéré	Modéré
	Serin cini (<i>Serinus serinus</i>)	PN3	Modéré	Modéré
	Tadorne de Belon (<i>Tadorna tadorna</i>)	PN3	Modéré	Faible
	Tourterelle des bois (<i>Streptopelia turtur</i>)	-	Modéré	Modéré
	Verdier d'Europe (<i>Chloris chloris</i>)	PN3	Modéré	Faible
Chiroptères	Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>)	PN2 – DH2-4	Très fort	Modéré
	Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	PN2 – DH2-4	Fort	Modéré
	Noctule commune (<i>Nyctalus noctula</i>)	PN2 – DH4	Fort	Fort
	Petit Murin (<i>Myotis blythii</i>)	PN2 – DH2-4	Fort	Modéré
	Pipistrelle de Nathusius (<i>Pipistrellus nathusii</i>)	PN2 – DH4	Fort	Fort
	Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentonii</i>)	PN2 – DH4	Modéré	Modéré
	Noctule de Leisler (<i>Nyctalus leisleri</i>)	PN2 – DH4	Modéré	Modéré
	Oreillard gris (<i>Plecotus austriacus</i>)	PN2 – DH4	Modéré	Faible
	Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>)	PN2 – DH4	Modéré	Modéré
	Pipistrelle pygmée (<i>Pipistrellus pygmaeus</i>)	PN2 – DH4	Modéré	Modéré
	Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>)	PN2 – DH4	Modéré	Modéré
	Vespère de Savi (<i>Hypsugo savii</i>)	PN2 – DH4	Modéré	Faible
Mammifères	Aucune espèce patrimoniale			

Légendes : PR : protection régionale (et article de l'arrêté) ; PN : protection nationale (et article de l'arrêté) ; DO1 : espèce inscrite à l'annexe I de la directive Oiseaux ; DH1 : habitat inscrit à l'annexe I de la directive Habitats (habitats d'intérêt communautaire) ; DH1* : habitats d'intérêt communautaire prioritaire ; DH2 : espèce inscrite à l'annexe II de la directive Habitats ; DH4 : espèce inscrite à l'annexe IV de la directive Habitats.

L'illustration en page suivante localise ces enjeux. Le paragraphe en suivant présente une synthèse de ces éléments.

Illustration 7 : Localisation des enjeux écologiques

Source : BD Ortho IGN, Artifex ; Réalisation : Artifex 2020



• Synthèse des enjeux

Les enjeux de conservation relatifs à la faune se concentrent principalement au niveau des **boisements en terrasse à l'Ouest**. Ce secteur accueille des espèces à enjeux pour plusieurs compartiments (oiseaux, chiroptères et reptiles). On y rencontre ponctuellement des arbres à cavités pouvant accueillir des chiroptères en gîtes et plusieurs chênes présentent des galeries de sorties de grand Cérambyx, pouvant être potentiellement du Grand Capricorne protégé au niveau national. Ces boisements prenant place sur d'anciennes terrasses offrent des habitats pierreux favorables aux reptiles et accueillent très localement des densités notables pour ce groupe contrairement à ce qui est observé ailleurs sur le site d'étude.

Plusieurs espèces d'oiseaux à enjeu nichent dans ce secteur comme le Gobemouche gris, le Pic épeichette, la Tourterelle des bois et probablement le Coucou geai. Ce secteur, au même titre que **les boisements les plus matures bordant le Sud du site d'étude** (prolongés de quelques haies ou bosquets), offre aux chiroptères des sites de chasse attractifs et des gîtes potentiels (faiblement attractifs vu leurs caractéristiques) en particulier pour les espèces arboricoles comme la Noctule commune, la Noctule de Leisler, la Pipistrelle de Nathusius ou la Pipistrelle pygmée.

Les **milieux arbustifs** sont largement occupés par la Fauvette mélanocéphale. Très localement un secteur réduit de friche arbustive en marge sud de la partie centrale accueille du Psammodype d'Edwards et du Seps strié. Les **milieux ouverts** sont largement occupés par la Cisticole des Joncs et ils sont également utilisés par les chiroptères en chasse et au moins occasionnellement par des espèces à enjeux notables comme le Petit Murin ou la Sérotine commune.

Dans ces milieux on trouve également deux espèces végétales à enjeu notable, aux effectifs restreints dans la région, le Trèfle écumeux largement présent sur site et la Tête-de-Méduse très localisée. D'un point de vue fonctionnel plus global, le site d'étude et ses abords directs s'inscrivent localement comme une **zone tampon conservant une certaine naturalité** à l'interface entre un contexte péri-urbain perturbé et anthropisé et une vaste zone formant un « réservoir écologique » fonctionnel matérialisé par un réseau de ZNIEFF.

III. MILIEU HUMAIN

Le tableau présenté ci-après synthétise les enjeux issus de l'analyse de l'état initial du milieu humain.

Thématique		Enjeu retenu	Niveau d'enjeu
Socio-économie locale	Démographie	L'état des lieux de la démographie présenté n'est pas un enjeu, il permet de connaître le contexte et la dynamique démographique du territoire.	-
	Habitat	Trois lieux dit sont présents dans l'aire d'étude immédiate du site. L'habitation la plus proche du site se localise à une quarantaine de mètres.	Très fort
	Contexte économique et industriel	L'aire d'étude immédiate est marquée par la présence d'industries. Toutefois le site d'étude se place dans un contexte péri-rural. Il est à noter que le site a eu une ancienne activité de décharge.	Fort
	Tourisme et loisirs	Des hébergements ainsi que des activités touristiques sont présents sur la commune. Dans l'aire d'étude immédiate, des activités touristiques (belvédère, visite et dégustation chez un producteur d'huile d'olive et camping) ainsi que des activités de loisirs (terrains de sports, restaurant) sont présents.	Fort
Biens matériels	Infrastructures de transport	La route communale de la déchetterie et la route départementale D13 bordent le site d'étude en limite Est. Des chemins menant au Belvédère du Mont Ramus sont présents sur le site d'étude.	Fort
	Réseaux	Des réseaux sont identifiés aux abords directs du site d'étude. Une ligne aérienne HTA traverse la partie Nord des terrains du site d'étude.	Fort
Terres	Agriculture	Une oliveraie et quelques vignes sont présentes aux abords du site d'étude.	Modéré
	Espaces forestiers	Quelques boisements ponctuels sont présents sur le site. Aucune activité sylvicole n'est identifiée.	Faible



Santé humaine	Contexte acoustique	Le contexte acoustique est marqué par la départementale D13 localisée aux abords du site d'étude.	Faible
	Qualité de l'air	Le site d'étude possède une bonne qualité d'air.	Fort
	Pollution lumineuse	Les émissions lumineuses au sein du site d'étude sont plutôt importantes du fait de sa proximité avec le bourg de Saint-Thibéry et de sa zone d'activité.	Modéré

IV. MILIEU PAYSAGER

Le tableau suivant synthétise les enjeux du territoire d'étude déterminés dans l'état initial paysager et patrimonial.

Thématique		Enjeu retenu	Niveau d'enjeu
Echelle éloignée	Patrimonial	Mont Ramus volcanique faisant partie intégrante des paysages	Modéré
	Dynamique	Visibilité ponctuelle du site d'étude depuis la D13 sur un tronçon d'environ 1 km	Modéré
Echelle immédiate	Social	Visibilité ponctuelle du site d'étude depuis la zone pavillonnaire Sud-Ouest de Saint-Thibéry	Modéré
		Visibilité ponctuelle du site d'étude (depuis les sentiers de promenade utilisés)	Fort
	Patrimonial	Les vignes vers Saint-Peyre touchent les lisières Ouest arborées du site d'étude	Modéré
	Touristique	Pas de visibilité du site d'étude, mais la D13 longeant le site donne à voir le site	Modéré
Site d'étude	Paysager	Destruction possible de chênes et autre cortège végétal méditerranéen	Fort
		Destruction possible de pins parasols qualitatifs en entrée de ville	Fort
	Dynamique	Visibilité du site d'étude Voie utilisée par les travailleurs et la population accédant à la déchetterie	Modéré
	Social	Destruction possible de la qualité de ce secteur aux abords malgré tout peu soignés (route, sites industriels...)	Fort
		Dégradation de la qualité des paysages perçus depuis les sentiers de promenade traversant ou longeant le site	Fort
	Patrimonial	Destruction possible des murets témoins de pratiques agricoles anciennes	Fort
		Nécessité de réaliser un diagnostic archéologique selon la DRAC en réponse du 13/12/2021	Modéré
		Destruction possible d'arbres anciens.	Fort
	Touristique	Destruction possible de la qualité de ce secteur aux abords malgré tout peu soignés (route, sites industriels...)	Modéré
		Altération de la qualité de ce secteur aux abords malgré tout peu soignés (route, sites industriels...)	Modéré



V. LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Le tableau présenté ci-après synthétise les enjeux issus de l'analyse de l'état initial des risques.

Thématique		Enjeu retenu	Niveau d'enjeu
Risques naturels	Inondation	Le site d'étude est en zone de prescription non soumis directement au risque d'inondation du PPRi « Hérault Basse Plaine. »	Faible
	Retrait/gonflement des argiles	Le site d'étude se trouve en zone d'aléa moyen.	Modéré
	Mouvements de terrain	Aucun mouvement de terrain n'est recensé sur les terrains du site d'étude.	Pas d'enjeu
	Cavités	Aucune cavité n'est recensée sur les terrains du site d'étude.	Pas d'enjeu
	Feu de forêt	La commune de Saint-Thibéry est concernée par le risque de feu de forêt. Le site d'étude se compose de haies, boisements épars et friches.	Fort
	Risque sismique	Le risque sismique est faible sur la commune du site.	Faible
	Foudre	La densité de foudroiement au niveau du site d'étude est faible.	Faible
Risques technologiques	Risque industriel	Le site d'étude est éloigné des zones d'effets d'une ICPE classée Seveso.	Faible
	Transport de Matières Dangereuses	La départementale D13 concernée par le transport de matières dangereuses se trouve à 15 m du site d'étude.	Très fort

VI. GAZ A EFFET DE SERRE

Le tableau présenté ci-après synthétise les enjeux issus de l'analyse du contexte relatif aux gaz à effet de serre.

Thématique	Enjeu retenu	Niveau d'enjeu
Emissions de GES	Des activités émettrices sont présentes à proximité du site d'étude.	Très fort
Stockage de GES	Le site présente une capacité de stockage du fait de la présence d'une friche arbustive et arborée.	Fort

PARTIE 2 BILAN DES IMPACTS DU PROJET SUR LE MILIEU

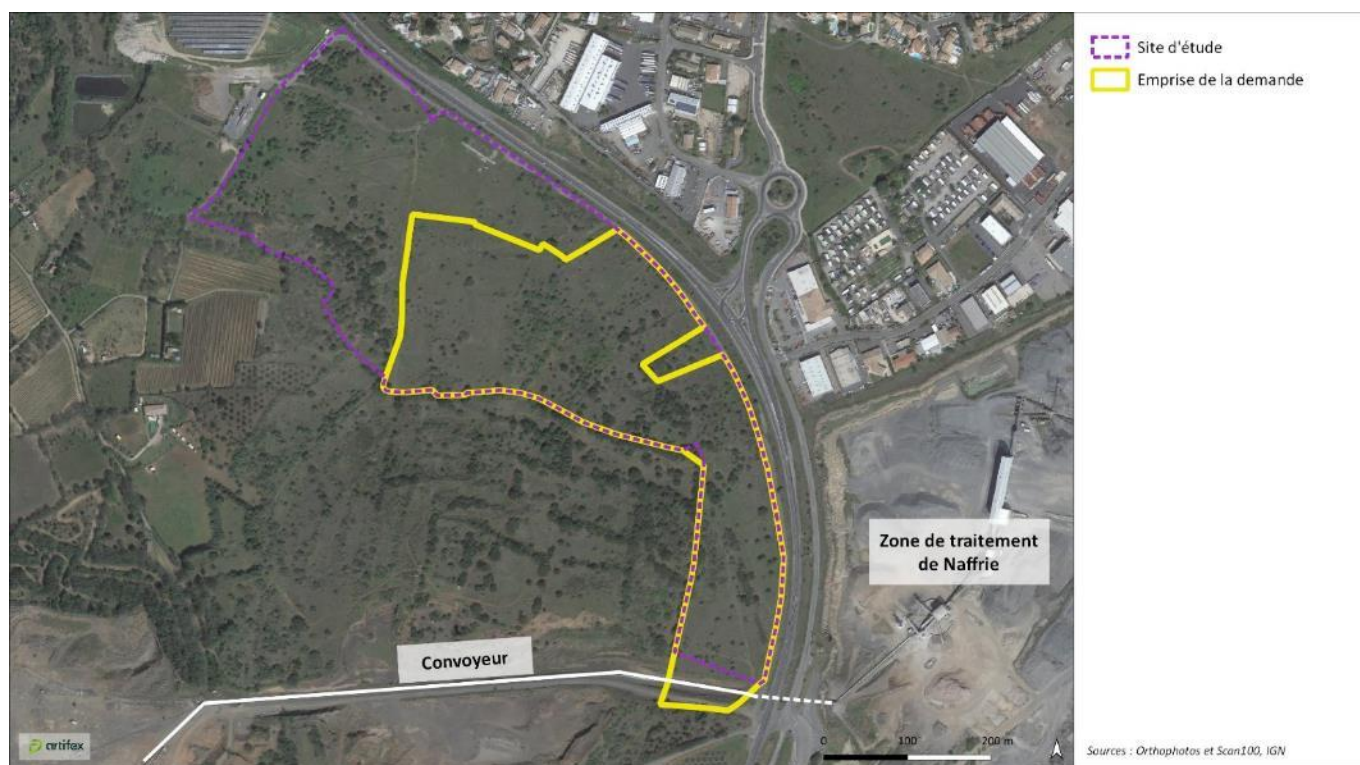
I. DEFINITION DE L'EMPRISE DE LA DEMANDE

Le site d'étude a particulièrement été analysé d'un point de vue écologique vis-à-vis de la biodiversité. Il résulte de ce travail une mesure d'évitement importante avec l'abandon de zone au Nord-Ouest à plus fort enjeu écologique. A noter que cette zone fortement pentue, présente une plus grande sensibilité paysagère ainsi qu'une plus faible épaisseur de gisement. En partie Nord, une partie du site d'étude a été retirée du fait d'un intérêt plus faible pour leur mise en exploitation associée à une proximité avec les habitations de Saint-Thibéry. Ces terrains permettront notamment la mise en place de mesures écologiques. Enfin, certains terrains, bien que ne présentant pas d'enjeux environnementaux particuliers, ont également été sortis de l'emprise de la demande pour des raisons foncières.

L'illustration ci-après présente l'emprise finale de la demande. Le tracé du convoyeur, qui permettra à terme le raccordement du site de « Sous les Monts » au site de « Naffrie », a été intégré au périmètre de la demande.

Illustration 8 : Emprise de la demande

Réalisation : ARTIFEX 2023



II. ANALYSE DES IMPACTS POTENTIELS DU PROJET

Sur la base de ce périmètre affiné, une analyse des impacts potentiels a été effectuée. Cette analyse a permis, en prenant en compte les mesures élémentaires d'une activité de carrière (déjà appliquées sur le site de « La Vière »), d'identifier les potentiels impacts du projet d'exploitation CRB sur son environnement.

Les parties ci-après présentent, thématique par thématique, les éléments analysés et les impacts identifiés comme significatifs en l'absence d'application de mesures spécifiques.



1. IMPACTS POTENTIELS SUR LE MILIEU PHYSIQUE

Le tableau ci-dessous synthétise l'analyse des impacts du projet sur le milieu physique.

Elément analysé	Analyse vis-à-vis du projet et de la méthode d'exploitation	Impact notable avant mesures
Risque lié à l'instabilité des sols	<ul style="list-style-type: none"> ○ L'exploitation prend place au pied du Mont Ramus, ○ L'exploitation vise une coulée basaltique homogène et indurée, ○ Les fronts d'extraction feront 15 m de haut maximum et seront séparés de banquettes intermédiaires ○ Les bordures de l'extraction seront éloignées de 10 m des limites de la carrière, ○ Les fronts seront contrôlés régulièrement. <p>L'exploitation sera menée de manière similaire à celle de la carrière de « La Vière » où aucune déstabilisation est survenue.</p>	Non
Impact lié à la destruction de sols	<ul style="list-style-type: none"> ○ Le décapage sera réalisé progressivement, ○ Les terres végétales seront séparées des autres matériaux et stockés en tas ou merlons de taille modérée afin de préserver la qualité agronomique, ○ Dès l'ouverture suffisante de la fosse, la remise en état sera initiée. Les terres végétales seront étalées en dernière couche. 	Non
Impact quantitatif sur les eaux superficielles	<ul style="list-style-type: none"> ○ Aucun cours d'eau n'est présent sur ou à proximité du projet de carrière, ○ La création d'une fosse va drainer les eaux pluviales qui ruissellent en surface. En fond de fosse, les eaux vont stagner avant de s'infiltrer lentement dans les couches sous-jacentes. Sans gestion adaptée, un risque existe de submersion du carreau (le volume de la fosse n'engendre cependant aucun risque de débordement). 	Oui
Impact qualitatif sur les eaux superficielles	<ul style="list-style-type: none"> ○ Le projet ne sera pas à l'origine de rejet dans les eaux superficielles. 	Non
Impact quantitatif sur les eaux souterraines	<ul style="list-style-type: none"> ○ Aujourd'hui, du fait de la morphologie et géologie du site, les eaux ruissellent en surface pour rejoindre les fossés en aval. Une partie des eaux pluviales s'infiltré dans la couche supérieure du sol ou est captée par la végétation du site ; ○ La création d'une fosse va augmenter l'infiltration locale (seul exutoire des eaux récupérées en fond de fosse). Cette infiltration supérieure n'aura pas d'incidence sur les eaux souterraines. 	Non
Impact qualitatif sur les eaux souterraines	<ul style="list-style-type: none"> ○ Sur la carrière, il n'y aura pas de stockage de produits polluants. L'approvisionnement en hydrocarbure des engins sera réalisé suivant une procédure stricte et par du personnel formé ; ○ Les poussières transportées par les eaux de ruissellement se déposeront en fond de fosse ou lors de l'infiltration des eaux (filtration naturelle par le sol). 	Non
Impact quantitatif lié à l'accueil de déchets inertes extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> ○ Le remblaiement de la fosse par des matériaux extérieurs ne va pas engendrer d'incidence notable puisque l'infiltration sur le site est aujourd'hui mineure. 	Non
Impact qualitatif lié à l'accueil de déchets inertes extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> ○ La procédure en place sur les sites CRB pour l'accueil de matériaux extérieurs (conforme à la réglementation) permet d'assurer leur caractère inerte (sans risque de pollution). 	Non



2. IMPACTS POTENTIELS SUR LE MILIEU NATUREL

Concernant le milieu naturel, plusieurs impacts potentiels (en l'absence de mesures correctives) ont été identifiés. A noter qu'afin de simplifier la lecture, seuls les impacts potentiels estimés comme notables sont repris dans le tableau ci-dessous.

Elément analysé	Analyse vis-à-vis du projet et de la méthode d'exploitation	Impact notable avant mesures
Impact sur le Trèfle écumeux (Trifolium spumosum)	Cette plante patrimoniale est très présente sur le site et sur ses abords. Cette espèce prospérant au niveau des milieux rudéraux et de friche (aux abords des pistes d'accès et de VTT, ainsi que sur certains secteurs de pelouses rases), l'exploitation d'une carrière sur le site altérera temporairement l'habitat de l'espèce (en phase de décapage et d'exploitation) pour ensuite, au gré du phasage d'exploitation, lui laisser l'opportunité de se développer au sein des terrains rudéraux non exploités ou réaménagés.	Oui
Impact sur la Tête-de-Méduse (Taeniatherum caput-medusae)	Cette plante patrimoniale a été identifiée sur le site (4 pieds). Son implantation correspondant à l'entrée du site, cette station sera directement impactée par l'ouverture de la carrière.	
Impact sur le Psammodrome d'Edwards	Le débroussaillage puis le décapage des terrains pourront provoquer la perte d'individus pour cette espèce. Le débroussaillage et le décapage des terrains induiront une perte d'habitat pour l'espèce. Son habitat étant très localisé sur le site d'étude et intégralement concerné par l'emprise du projet. Néanmoins, on note que son habitat localement relictuel présente une fonctionnalité limitée qui se dégrade naturellement avec la fermeture progressive des milieux. Aux abords du site d'étude à proximité directes l'espèce trouve des habitats thermophiles ouverts vraisemblablement bien plus attractifs et le réaménagement coordonné aura vocation à recréer progressivement les habitats favorables à cette espèce.	
Impact sur la Couleuvre de Montpellier	Le débroussaillage puis le décapage des terrains pourraient provoquer la perte d'individus pour cette espèce susceptible de fréquenter les terrains de la demande d'autorisation. Le débroussaillage et le décapage des terrains induiront une perte d'habitat pour l'espèce. Les secteurs les plus attractifs (où l'espèce a été observée) sont toutefois évités par le projet et les possibilités de report restent présentes aux alentours pour cette espèce peu exigeante.	
Impact sur le Seps strié	Le débroussaillage puis le décapage des terrains pourraient provoquer la perte d'individus pour cette espèce si celle-ci est présente sur la zone de chantier. Le débroussaillage et le décapage des terrains induiront une perte d'habitat pour l'espèce. L'un des secteurs les plus attractifs (où l'espèce a été observée) est toutefois évité par le projet et les possibilités de report aux abords du site d'étude restent présentes.	
Impact sur la Cisticole des joncs.	Ces 3 espèces sont nicheuses sur une grande partie du site. Le débroussaillage puis le décapage des terrains pourraient donc provoquer la perte d'individus pour cette espèce sans précautions appropriées.	
Impact sur la Fauvette mélanocéphale		
Impact sur le Serin cini		
Impact sur les chiroptères arboricoles	Les habitats d'alimentation de l'espèce resteront largement présents aux abords du site d'étude et le réaménagement coordonné aura vocation à recréer progressivement des habitats favorables à la chasse et au transit des chiroptères. Ainsi, il n'est pas estimé d'incidence sur les habitats.	



	A noter que certaines chauves-souris utilisent le site ponctuellement pour la chasse et le transit. Elles pourraient utiliser occasionnellement les arbres gîtes potentiels recensés. Toutefois, l'arbre à cavités le plus attractif est évité par l'emprise du projet.	
Impact sur les espèces non patrimoniales protégées	Certaines espèces sont protégées au niveau national bien que sans enjeu de conservation notable. L'impact sur ces espèces a été étudié. Il ressort un risque pour certains reptiles (Lézard à deux raies, Tarente de Maurétanie) et oiseaux. Les incidences potentielles identifiées seraient une attente directe à ces individus lors des opérations de décapage si celles-ci sont présentes à ce moment sur le site. Les incidences liées à un dérangement ou à la consommation d'habitat n'est pas jugé notable.	
Impact lié à la prolifération d'espèces envahissantes	En phase d'exploitation et lors de la remise en état, les mouvements, de matériaux sont susceptibles de favoriser l'expansion, l'importation ou l'exportation d'espèces exotiques végétales envahissantes.	

3. IMPACTS POTENTIELS SUR LE MILIEU HUMAIN

Le tableau ci-dessous synthétise l'analyse des impacts du projet sur le milieu humain.

Élément analysé	Analyse vis-à-vis du projet et de la méthode d'exploitation	Impact notable avant mesures
Impact sur l'activité économique	En terme d'économie, le projet présente de nombreux avantages décrits dans la première partie du résumé non technique. Il s'agit notamment de : la pérennisation d'une activité fonctionnelle sur le secteur de Saint-Thibéry et la sécurisation des emplois associés ainsi que la réponse à un besoin local, départemental et régional en matériaux basaltiques.	Impact positif
Impact sur le contexte acoustique	<ul style="list-style-type: none"> ○ L'exploitation en fosse de la carrière va réduire la dispersion des émissions sonores ; ○ Peu d'engin seront employés sur le site du fait d'une évacuation par convoyeur à bandes ; ○ Des mesures sont en place sur les sites CRB pour limiter cette incidence (avertisseur sonore, travail diurne...) ; ○ Des modélisations ont été réalisées et ont montré que l'activité respectera les seuils réglementaires ; <p>La société CRB assure un suivi acoustique de ces sites de Saint-Thibéry. Ces suivis, qui montrent des émissions faibles, seront maintenus sur le nouveau site.</p>	Non
Impact lié aux émissions de poussières dans l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> ○ L'exploitation en fosse de la carrière va réduire la dispersion des poussières ; ○ Peu d'engin seront employés sur le site du fait d'une évacuation par convoyeur à bandes ; ○ Des mesures sont en place sur les sites CRB pour limiter cette incidence (limitation des vitesses, pistes aménagées, aspersion des pistes lorsque cela est nécessaire...) ; <p>La société CRB assure un suivi des retombées de poussières autour de ces sites de Saint-Thibéry. Ces suivis, qui montrent des émissions faibles, seront maintenus sur le nouveau site.</p>	Non
Impact lié aux émissions d'odeurs	La nature de l'activité ne sera pas à l'origine d'odeur.	Non
Impact lié aux émissions lumineuses	<ul style="list-style-type: none"> ○ Aucun éclairage ne sera installé sur le site ; ○ Les phares des engins (matin et soir si besoin) ne seront pas à l'origine d'émissions importantes (faible nombre). 	Non



Risque lié aux vibrations	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les vibrations sont produites lors des tirs de mine (3 tirs par mois en moyenne). Les techniques actuelles de tir permettent de limiter fortement ces vibrations (microretard). De plus, le plan de tir élaboré en amont de ces opérations permet de définir précisément la méthodologie employée et les charges à mettre en place ; ○ Des modélisations ont été réalisées pour définir les charges maximales à mettre en place pour ne pas impacter les zones urbanisées voisines ; ○ La mairie sera informée des dates et horaires de tir et des panneaux seront positionnés sur la D3 et l'entrée du Mont Ramus ; ○ La société CRB s'engage à respecter un seuil de confort 50% plus faible que le seuil réglementaire pour à minima 90 % des tirs. <p>La société CRB assure un suivi des vibrations de sa carrière de « La Vière ». Ce suivi sera également réalisé sur le nouveau site.</p>	Non
Risque lié aux projections	<ul style="list-style-type: none"> ○ L'exploitation en fosse de la carrière va réduire ce risque ; ○ Les techniques actuelles de tir permettent de limiter fortement ce risque. De plus, le plan de tir élaboré en amont de ces opérations permet de définir précisément la méthodologie employée ; ○ Le plan de phasage prévu oriente les fronts (et donc les potentielles projections) à l'opposé des zones urbanisées ; ○ Suivant le positionnement des tirs, les sentiers du Mont Ramus pourront être temporairement fermés. 	Non
Impact sur l'agriculture local	Les terrains ne sont pas exploités pour l'agriculture. La localisation du projet et le contexte (relief, vent...) font qu'il n'existe pas de risque notable d'impact sur l'agriculture local (notamment par les poussières).	Non
Impact sur les boisements	Les terrains se composent de milieux ouverts en cours de fermeture (développement d'une végétation plus dense). Ceux-ci ne sont pas considérés comme boisés par la Direction Départementale des Territoires.	Non
Impact sur les arbres anciens	Quelques arbres anciens sont présents sur le site. L'activité de carrière va nécessiter leur enlèvement. Il s'agit d'individus ponctuellement présents. A noter que, bien qu'aucun impact significatif n'ait été identifié, une mesure de transplantation est tout de même prévue.	Non
Impact de la création d'un nouvel accès	Afin d'accéder au site, un accès sera créé. Celui-ci partira de la piste existante qui dessert la carrière de « La Vière ». L'accès sera correctement aménagé et signalé.	Non
Impact de l'activité sur les chemins/sentiers locaux	La création de l'accès et l'exploitation en carrière du site va recouper plusieurs sentiers, plus ou moins marqués, qui permettent l'accès au Mont Ramus.	Oui
Impact sur les infrastructure routières	L'évacuation des matériaux extraits se fera par convoyeur à bandes, sous la D13 (infrastructure existante). Ainsi, le trafic du site sera lié à l'apport de matériaux extérieurs pour le remblaiement et à l'évacuation ponctuelle de matériaux du site. Il s'agit d'un trafic déjà existant sur le secteur avec la carrière de « La Vière » et le site de « Naffrie ».	Non
Impact sur le trafic routier local	Il n'y aura pas d'augmentation notable du trafic. Deux projets de giratoire en entrée de ville de Saint-Thibéry permettront d'améliorer le trafic sur la D13.	Non



Impact sur les réseaux	<ul style="list-style-type: none"> o Une ligne électrique traverse le terrain du projet. Cette ligne sera déviée préalablement à l'extraction du gisement sous-jacent ; o Le site sera relié à différents réseaux pour son activité (électricité et eaux). 	Non
Impact sur le patrimoine local	Le site se localise en dehors de tout périmètre de protection de Monuments Historiques. Aucun monument de ce type n'est localisé dans les abords du site du projet.	Non
Risque pour l'archéologie locale	Les terrains visés par le projet d'exploitation correspondent à des parcelles agricoles abandonnées constituées de lande et de boisements épars. Aucun vestige archéologique n'a été identifié. De plus, la zone est en dehors de toute zone de présomption archéologique. Cependant, la DRAC a informé d'une sensibilité archéologique sur le site du fait de sa proximité avec le bourg de Saint-Thibéry.	Oui
Impact lié à la production de déchets	Les déchets qui pourront être présents sur la carrière seront de 3 types : <ul style="list-style-type: none"> o Les déchets issus de l'activité d'extraction (découverte, exploitation) qui seront gérés sur site et remis dans la fosse pour son remblaiement ; o Les déchets issus de l'activité du site : entretien des équipements, déchets divers liés à la présence des employés. Ces déchets seront en faible quantité (peu d'employés) et seront évacués vers le site de « Naffrie » (présence de benne de tri) ; o Les déchets inertes extérieurs accueillis sur le site. Cette activité fera l'objet d'une procédure stricte. La prise en charge de ces matériaux présente un intérêt pour les chantiers locaux et pour le maintien de l'activité de recyclage de « Naffrie ». 	Non
Risque pour la sécurité des tiers	Le site sera clôturé et son accès équipé d'une barrière, fermée en dehors des périodes d'ouverture. Une signalisation sera également mise en place aux abords du site.	Non
Impact lié à la consommation d'eau et d'électricité	L'activité consommera de l'eau pour la gestion des poussières et de l'électricité pour le fonctionnement de l'installation de traitement primaire et du convoyeur à bande. Les consommations seront suivies par des compteurs.	Non

4. IMPACTS POTENTIELS SUR LE PAYSAGE ET PATRIMOINE

Le tableau ci-dessous synthétise l'analyse des impacts du projet sur le paysage. Ce tableau ne reprend que les impacts potentiels identifiés comme notables.

Elément analysé	Analyse vis-à-vis du projet et de la méthode d'exploitation	Impact notable avant mesures
Impact visuel depuis les abords de la carrière	La route D13 longe l'Est du site du projet. Sur la zone Nord du site du projet, des vues existent depuis cet axe vers le site. Il s'agit d'un secteur en entrée de ville de Saint-Thibéry.	Oui
Impact sur certains tronçons de sentiers inclus dans le périmètre de la carrière	Les sentiers permettant d'accéder au sommet du Mont Ramus sont empruntables depuis la voie d'accès à la déchetterie non loin de la D13. L'accès prévu dans la carrière empiètera sur une portion utile d'un de ces sentiers, et par conséquent sur ces usages de loisir. L'exploitation, au fil des années, empiètera en cœur et au Nord du site sur quelques sentiers spontanés également empruntés par des promeneurs.	



5. IMPACT POTENTIELS SUR LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Le maintien d'une activité d'extraction à proximité de la plateforme de production de « Naffrie » permet de rationaliser les transports de matériaux bruts, traités et des matériaux inertes (recyclables ou non), et par conséquent de réduire les émissions de CO2. La société CRB mise sur le développement d'une économie circulaire favorisant les circuits courts.

Le projet ne va pas augmenter les émissions de GES vis-à-vis de l'état actuel, au contraire, il va éviter une brutale augmentation de ces émissions, inévitable en l'absence d'ouverture d'un nouveau site d'extraction. Les mesures mises en place par la société CRB permettent de maîtriser les émissions.

6. IMPACT POTENTIELS LIES AUX RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Elément analysé	Analyse vis-à-vis du projet et de la méthode d'exploitation	Impact notable avant mesures
Eau / inondation	Le site du projet est en dehors des zones inondables. La création d'une fosse va limiter les débits en aval et favoriser une infiltration.	Non
Sol	L'activité va nécessiter l'enlèvement du sol et des couches superficielles argileuses à l'origine du risque « retrait et gonflement des argiles ». La remise en état prévoit le remblaiement complet de la fosse avec les stériles du site et des matériaux inertes. Ceux-ci seront progressivement compactés pour assurer une cohésion des sols.	Non
Incendie	L'activité va nécessiter l'enlèvement de la végétation du site. De plus, la bande de 50 m périphérique (non concernée par l'extraction) sera entretenue. La majeure partie de l'activité prendra place en fond de fosse sur un carreau minéral. La carrière aura plutôt tendance à créer une coupure en cas d'incendie à l'extérieur du site. De la même manière, son réaménagement en milieu ouvert, va limiter les connexions entre la D13 et le Mont Ramus plus fortement végétalisé. Des moyens de lutte contre l'incendie seront présents (extincteur notamment) et les prescriptions départementales en terme de protection contre l'incendie seront respectées.	Non
Risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD)	Une canalisation majeure de gaz naturel est présente sur la commune de Bessan, au Sud du site, mais suffisamment éloignée de celui-ci pour qu'il n'existe aucun risque avec la carrière. La D13, axe majeur du secteur, est concerné par le risque TMD. Cependant, cette route est séparée du site par un talus et, au moment de l'activité, par un merlon. Il n'existe donc pas de risque notable. A noter que le risque pollution, lié à la carrière, est maîtrisé (voir impacts potentiels sur le milieu physique).	Non
Risque industriel	Le projet de carrière a fait l'objet d'une étude de dangers spécifiques ayant permis de valider les mesures à mettre en place pour garantir l'absence de risque pour la population locale. Les industries du secteur sont les carrières et les activités implantées sur le site de « Naffrie ». De par leur éloignement et la nature de ces activités, il n'existe pas de risque.	Non

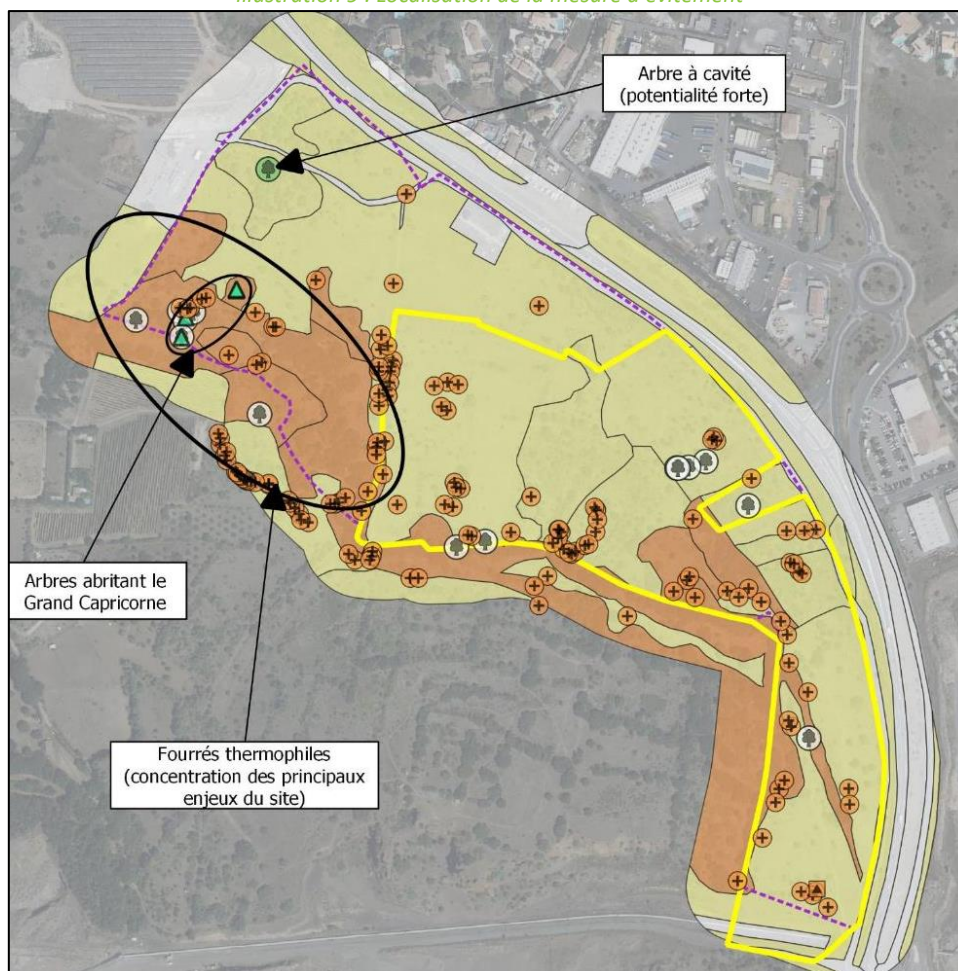
PARTIE 3 BILAN DES MESURES PREVUES POUR ATTENUER LES EFFETS NEGATIFS DU PROJET

La partie ci-dessous permet de synthétiser l'ensemble des mesures prévues **appliquées aux impacts négatifs notables**, avec leur coût estimatif et leur gestion.

I. MESURE D'EVITEMENT

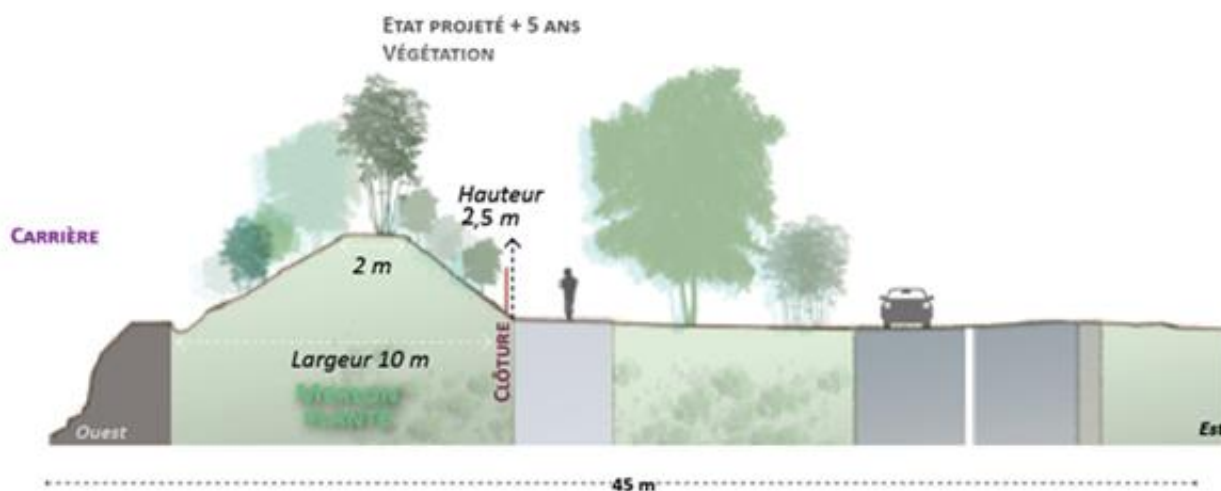
Type	Intitulé	Commentaire	Coût total
Evitement	Evitement des principales zones à enjeux	<p>Les principaux éléments évités sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les fourrés thermophiles à chênes verts qui concentrent les principaux enjeux du site d'étude (avifaune, chiroptères) ; ○ Les arbres abritant le Grand Capricorne ; ○ L'arbre à cavités présentant les plus fortes potentialités d'accueil pour les chiroptères (au Nord du site d'étude). <p>Certaines portions de bande de 10 m (bande périphérique à la fosse d'extraction) seront mises en défens afin de préserver au maximum les stations de plantes patrimoniales.</p>	1 850 € HT (hors mobilisation personnel)

Illustration 9 : Localisation de la mesure d'évitement



II. MESURES DE REDUCTION

Type	Intitulé	Commentaire	Coût total
Réduction	Bonnes pratiques d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la stabilité des terrains ; Assurer une séparation et préservation des terres végétales ; Assurer la sécurité du site ; Gérer correctement les poussières ; Limiter la production de poussières ; Limiter l'empreinte sonore du chantier ; Limiter le risque d'incendie ; Maitriser le risque de pollution (absence de stockage, procédure pour l'approvisionnement des engins en hydrocarbure). 	/
	Mise en place d'une gestion des eaux pluviales	<ul style="list-style-type: none"> Créer en fond de fosse une surprofondeur pour récupérer et infiltrer les eaux pluviales drainées par la carrière. A noter que cette surprofondeur sera évolutive durant la vie de la carrière pour s'adapter au volume collecté ; Mettre en place une noue en bordure aval du site lors de la remise en état afin de tamponner et infiltrer les ruissellements. 	/
	Prise de contact avec la DRAC et réalisation d'un diagnostic archéologique	CARRIERES DES ROCHES BLEUES a contacté la DRAC afin de présenter son projet et d'établir les modalités nécessaires pour la réalisation du diagnostic archéologique. Sa réalisation a été acté par l'arrêté n°76-2023-0008 du 5 janvier 2023.	Déjà pris en charge par la société CRB.
	Aménagement d'un chemin de promenade	Aménagement d'un sentier de substitution pour accéder au Mont Ramus (sentier délimité et sécurisé).	/
	Aménagement d'un merlon végétalisé	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de merlons (minimum 2,5 m) en limite Est et Nord du site (coté Saint-Thibéry) ; Le merlon bordant la route communale sera planté, le merlon en retrait sera uniquement végétalisé 	10 400 € HT



Coupe de principe du merlon végétalisé

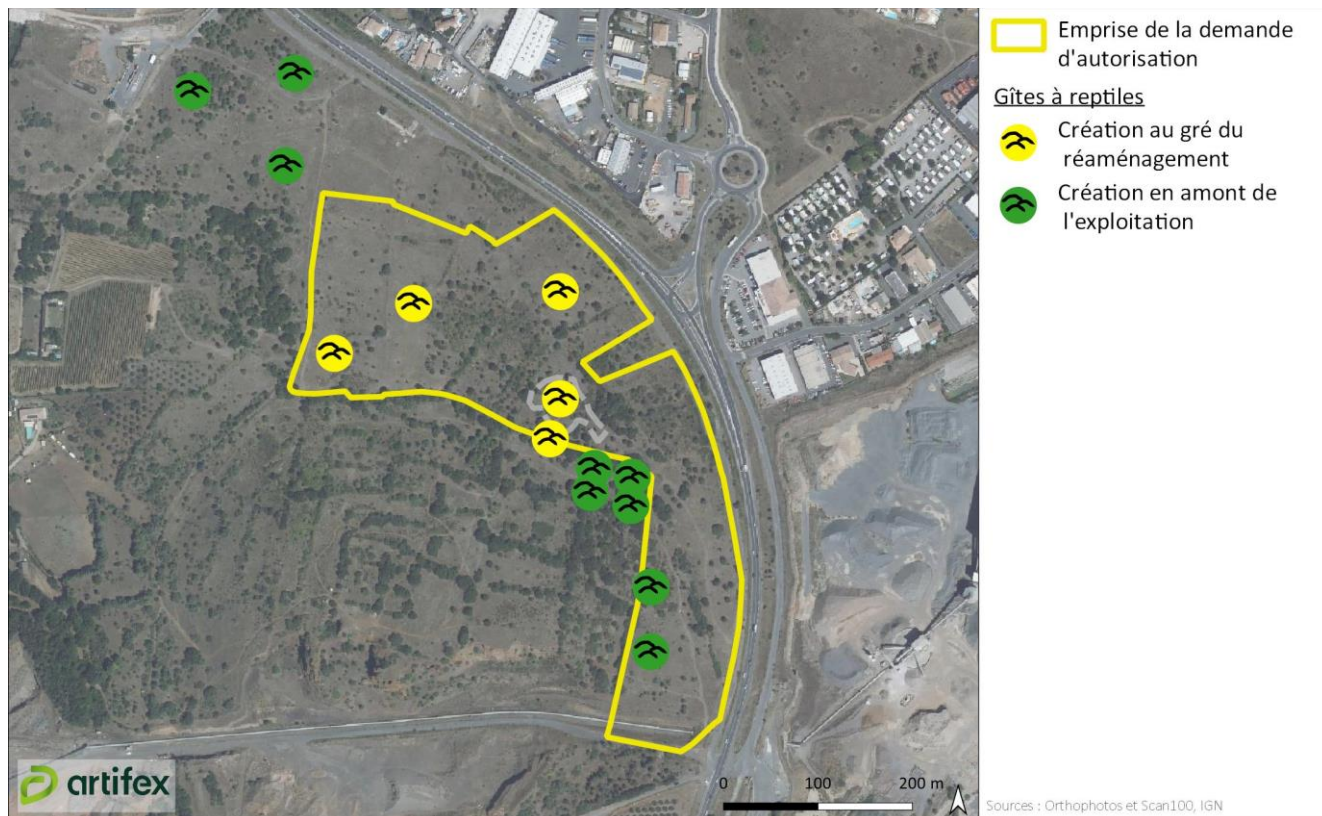
Source : ARTIFEX 2023



Type	Intitulé	Commentaire	Coût total
Réduction	Respect du calendrier biologique des espèces	Les travaux de suppression de la végétation (débroussaillage, décapage) seront effectués en dehors de la période de reproduction des espèces qui s'étend globalement de début mars à fin août et préférentiellement en septembre/octobre .	/
	Conservation des terres végétales	Les terres végétales issues du décapage des secteurs exploités seront conservées et stockées en vue du réaménagement , afin de conserver la banque de graines présente dans les milieux initiaux du site d'étude et donc de favoriser la reprise des espèces patrimoniales (Trèfle écumeux et Tête-de-Méduse) dans les zones réaménagées. Elles seront, en effet, utilisées en dernières couches du réaménagement.	/
	Transplantation de la tête de Méduse	Les graines de Tête de Méduse (<i>Taeniatherum caput-medusae</i>) seront récoltées au mois de juillet, puis directement ressemées dans un secteur non-impacté par l'implantation de la carrière.	~750 € HT
	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	<ul style="list-style-type: none">Les terrains réaménagés seront directement ensemencés afin de limiter le développement d'espèce végétales invasives ;Les espèces envahissantes se développant malgré ces précautions feront l'objet d'une suppression manuelle ou mécanique.	10 000 € HT
	Précautions à prendre lors de l'abattage des arbres à cavités	Les arbres susceptibles d'abriter des chiroptères dans leurs cavités seront préalablement inspectés pour confirmer l'absence ou la présence de chiroptères. <ul style="list-style-type: none">En l'absence de chiroptères, les cavités seront obstruées jusqu'à l'abattage/transplantation qui devra avoir lieu le plus rapidement possible en tenant compte du calendrier écologique ;En cas de présence de chiroptères, l'arbre sera marqué et l'abattage/transplantation devra avoir lieu en mi-août/octobre ou mars/avril en dehors de la période de reproduction ou d'hivernage de façon à permettre aux individus de quitter le gîte après un abattage doux (coupe progressive de l'arbre notamment).	4 500 € HT
	Création de gîtes à reptiles	La présence de gîtes favorables, utilisés comme abri permanent ou comme cachette temporaire, voire comme site d'hivernation, est un des facteurs déterminants permettant la présence et le maintien des reptiles sur un site donné. Des gîtes seront donc créés : tas de pierres, murets de pierre sèche, tas de bois, etc (cf. localisation approximative en page suivante).	3 400 € HT (hors création)

Illustration 10 : Localisation de la mesure de création de gîtes à reptiles

Réalisation : Artifex 2023



Type	Intitulé	Commentaire	Coût total
Réduction	Plantation de haies	En complément du merlon végétalisé, des haies champêtres et bosquets seront mis en place sur le site en parallèle de sa remise en état. Ces milieux viendront renforcer la trame verte en fournissant des abris à la petite faune et à l'avifaune (Fauvette mélanocéphale et Serin cini notamment) ainsi que des zones de chasse et de transit pour les chiroptères.	8 300 € HT (hors main d'œuvre)
	Réaménagement coordonné	Cf. partie spécifique ci-après	/

• Zoom sur le réaménagement coordonné

Le réaménagement sera effectué progressivement au fil du phasage d'exploitation.

Il consistera en un remblaiement des zones exploitées par des stériles (du site ou extérieurs) puis à un ré-étalage des terres végétales stockées à la suite des décapages.

Les épaisseurs de terres végétales étalées seront variables, de sorte à induire une variété plus importante de milieux (développement plus ou moins important de végétation, conservation de zones caillouteuses favorables au Psammodrome d'Edwards notamment). L'aspect global de ces milieux sera celui de friches ponctuées de petits massifs ligneux (Buis commun, Aubépine, Filaire à feuilles étroites, Romarin) issus de bouturage d'individus voisins.

La réutilisation des terres végétales stockées pendant l'exploitation permettra, en outre, de remobiliser la banque de graines présente dans ces terres (contenant notamment le Trèfle écumeux et la Tête de Méduse).

Un contrôle sera ensuite effectué par un écologue botaniste un an après l'opération de réaménagement. Dans le cas où la régénération de la végétation ne correspondrait pas aux cortèges de friche initiaux, un réensemencement par transfert de foin sera mis en place.



Le **réensemencement**, s'il est nécessaire, sera effectué à l'aide de produits de graines issues de pelouses et/ou friches locales par l'utilisation de semences d'origine locale (se rapprocher de la marque « végétal local ») ou par épandage de foin.

Si le réensemencement est effectué à l'aide de semences, la composition et l'origine de ces dernières (conservation du patrimoine génétique local) seront validées par un écologue botaniste.

Si le réensemencement est effectué par épandage de foin, les milieux « source » pour ce réensemencement seront validés par un écologue botaniste.

Il conviendra d'y **prélever un maximum de graines** et ce, **sur trois périodes distinctes**, dès le printemps (mars-avril), puis au cours de l'été (mai-juin) et enfin, peu avant l'automne (août) de la même année. L'intérêt de renouveler l'opération sur plusieurs saisons est de récolter les semences d'un maximum d'espèces différentes, puisque chaque espèce ne fructifie pas à la même époque.

Cette récolte pourra être effectuée à l'aide d'une brosseuse portative (appelée aussi « Hand Held Seed Harvester ») ou d'un aspirateur automoteur. Les graines ainsi récoltées (et stockées) seront ensuite **semées à la volée à l'automne**, afin d'éviter les fortes chaleurs estivales et de profiter des premiers épisodes pluvieux. Un léger arrosage de la zone permettra enfin d'empêcher l'envol des graines tout juste semées.

Enfin, le site réaménagé sera ouvert aux visiteurs via la création d'une petite aire de stationnement et d'un sentier pédagogique qui pourra aborder, via la présence de panneaux et de petits aménagements, les thématiques suivantes :

- Géologie locale ;
- Paysages locaux ;
- Ecologie locale ;
- Réaménagement de la carrière et aménagements en faveur de la biodiversité.

Le tracé de ce sentier pourra s'appuyer sur les chemins existants voisins du site et devra être validé par un écologue. Il occupera une largeur maximale de 1 m avec une végétation entretenue, si nécessaire, au maximum 50 cm de part et d'autre.

Coût total estimé de la mesure : **7 800 € HT**

III. SYNTHÈSE DES MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION

A l'issue des mesures d'Évitement et de Réduction prévues par l'exploitant, les impacts potentiels du projet sur son environnement physique, naturel, humain et paysager sont globalement maîtrisés.

Concernant le Psammodrome d'Edwards, lors des inventaires, le site présentait un habitat très localisé mais encore fonctionnel. Cet habitat n'est visiblement pas pérenne dans le temps, avec un enrichissement qui s'y développe et qui aboutira, ou a abouti, au déplacement naturel vers des zones plus favorables. Cependant, dans le cadre du renforcement de la mise en œuvre de la séquence ERC, l'étude d'impact a été complétée par une demande de dérogation relative au Psammodrome d'Edwards associée à la mise en place d'une mesure de compensation.

De même, afin de prendre en compte les demandes de la DREAL biodiversité, la société CRB a complété la séquence ERC prévue en mettant en place une action de compensation complémentaire pour les habitats de chiroptères arboricoles. Cette incidence a été intégrée dans la demande de dérogation « espèces protégées ».

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Les mesures d'accompagnement sont des mesures à l'initiative du porteur de projet qui ne répondent pas à un impact notable identifié mais permettent d'améliorer l'état du projet.

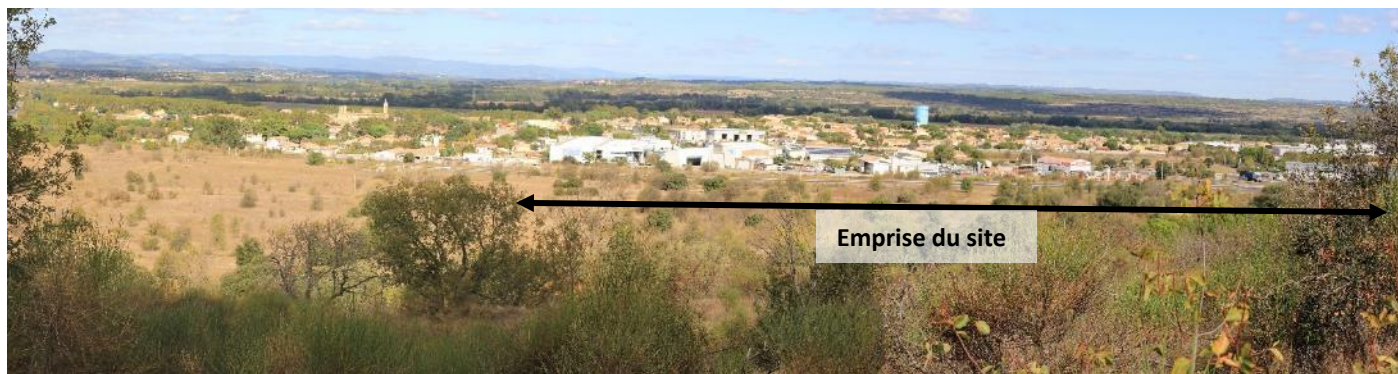
Dans le cadre du projet de la carrière de « Sous les Monts », 2 mesures d'accompagnement ont été définies :

- **Mise en place d'une signalisation pédagogique**

Au niveau des chemins de promenade parcourant le flanc Est du Mont-Ramus, des vues existent en direction du site du projet d'exploitation. Étant donné le positionnement de ces points de vue, il a été fait le choix de les valoriser plutôt que de les supprimer ou de les atténuer.

A noter que du fait de la végétation du Mont-Ramus, de la topographie locale et du principe d'exploitation en fosse, les vues resteront limitées.

La société CRB souhaite utiliser à profit ces vues sur la carrière de « Sous les Monts » afin d'implanter un, ou plusieurs, panneaux pédagogiques qui présenteront le fonctionnement d'une carrière, et permettront d'expliquer l'évolution du site ainsi que le plan de remise en état. Ces panneaux pourront également détailler les autres spécificités du paysage : développement urbain de Saint-Thibéry, vallée de l'Hérault....



Point de vue sur le site du projet

Source : ARTIFEX 2023

Le groupe Eiffage Route Grand Sud dispose d'une expérience sur ce type de valorisation paysagère avec, par exemple, la création de panneaux pédagogiques sur le site des Carrières des Grands Caous à Saint-Raphaël (83), site qui dispose d'un label Qualité Tourisme délivré par la CCI.

Estimation pour 2 panneaux : **7 200 € HT**

- **Transplantation des arbres anciens**

Le site du projet se compose essentiellement de friches arbustives qui se développent depuis une vingtaine d'années suite à l'arrêt des activités agricoles sur ces terrains. Certains arbres du site (oliviers, chênes) présentent un intérêt du fait de leur taille et développement. La mesure vise à préserver par transplantation ces arbres lors des opérations de décapage du site.

Estimation : **41 200 € HT**

IV. MESURES DE COMPENSATION

- Gestion de la végétation favorables aux reptiles

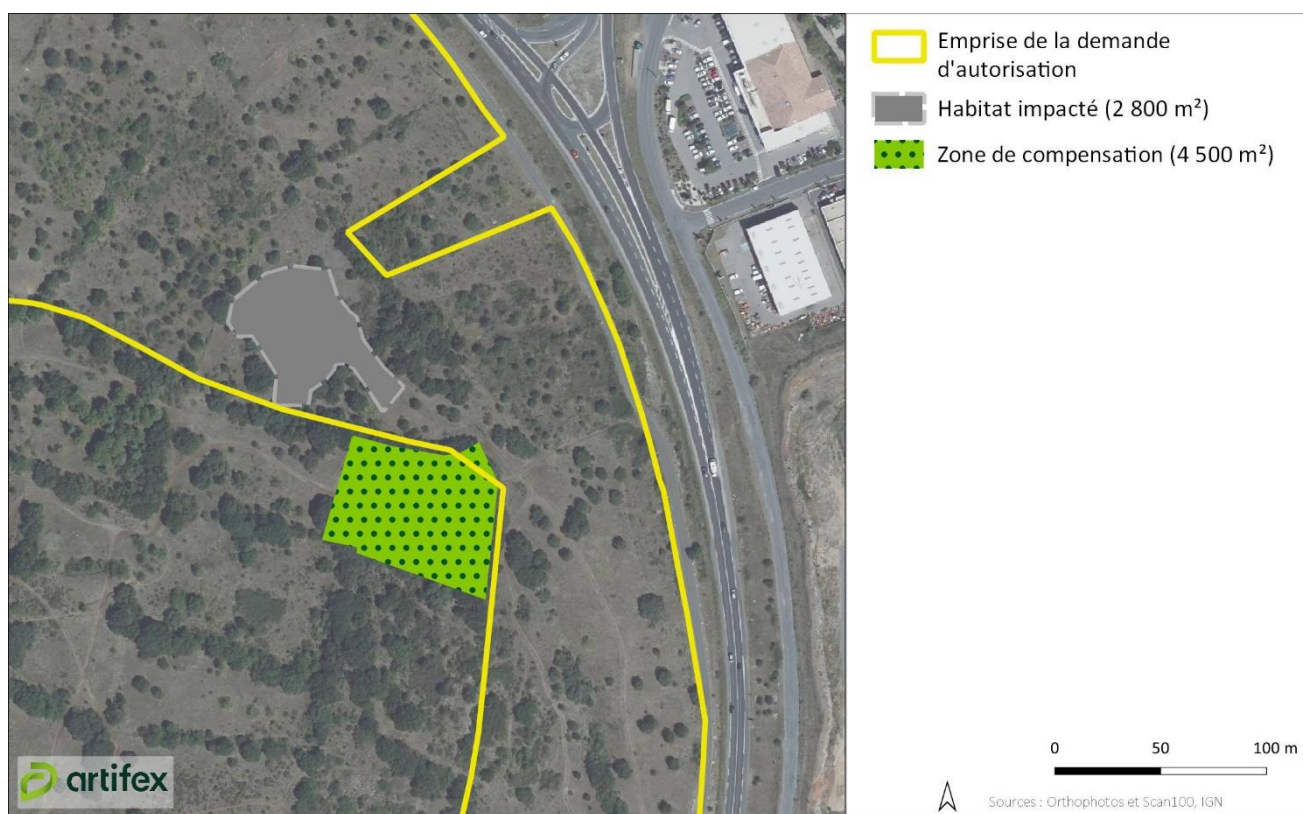
Conjointement à la création de gîte (cf. mesure de réduction), cette mesure vise à entretenir des milieux favorables ouverts et semi ouverts à proximité direct des milieux à enjeu fort impactés par le projet. Pour rappel, **la zone impactée, habitat semi ouvert aujourd'hui en cours de fermeture, représente 28 ares.**

Elle vise à entretenir et restaurer une mosaïque d'habitats avec en particulier l'entretien de milieux ouverts ras pour le Psammodrome d'Edwards. Cette mesure pourra être réaliser mécaniquement dans le respect du calendrier écologique ou par pâturage.

La zone visait par la présente mesure de restauration et gestion de milieux ouverts porte sur la parcelle C203 ainsi que sur une portion du chemin de service qui la sépare de la carrière. **Il s'agit d'une surface de l'ordre de 45 ares.** Cette parcelle, appartenant à la Mairie de Saint-Thibéry, fera l'objet d'une convention afin d'assurer sa sécurisation et sa gestion durant les 18 années d'activité et de suivi.

Illustration 11 : Localisation de la mesure MC1

Réalisation : Artifex 2023



Estimation : 1 200 € HT

- **Gestion forestière favorables aux chiroptères**

L'exploitation projetée de la carrière va nécessiter l'enlèvement de 4 arbres qui, bien qu'aucune trace d'utilisation par les chiroptères n'ait été observé durant les inventaires, on ne peut pas exclure totalement la présence très occasionnelle d'individus isolés. Ceci en lien avec la faible attractivité des cavités relevées (branches cassées, nœuds peu profonds, etc.) de par leurs caractéristiques (faible profondeur, faible diamètre des troncs/branches, forte exposition froid/lumière/vent, faible hauteur).

Une mesure de réduction est donc proposée pour s'assurer de l'absence d'utilisation par les chiroptères de ces arbres (vérification avant défrichage) et, le cas échéant, l'engagement d'une procédure d'abatage doux. L'absence d'utilisation avérée et la potentialité d'utilisation faible de ces arbres font que cette mesure est plutôt une sécurisation supplémentaire et maximaliste plus qu'une mesure répondant à un impact réel.

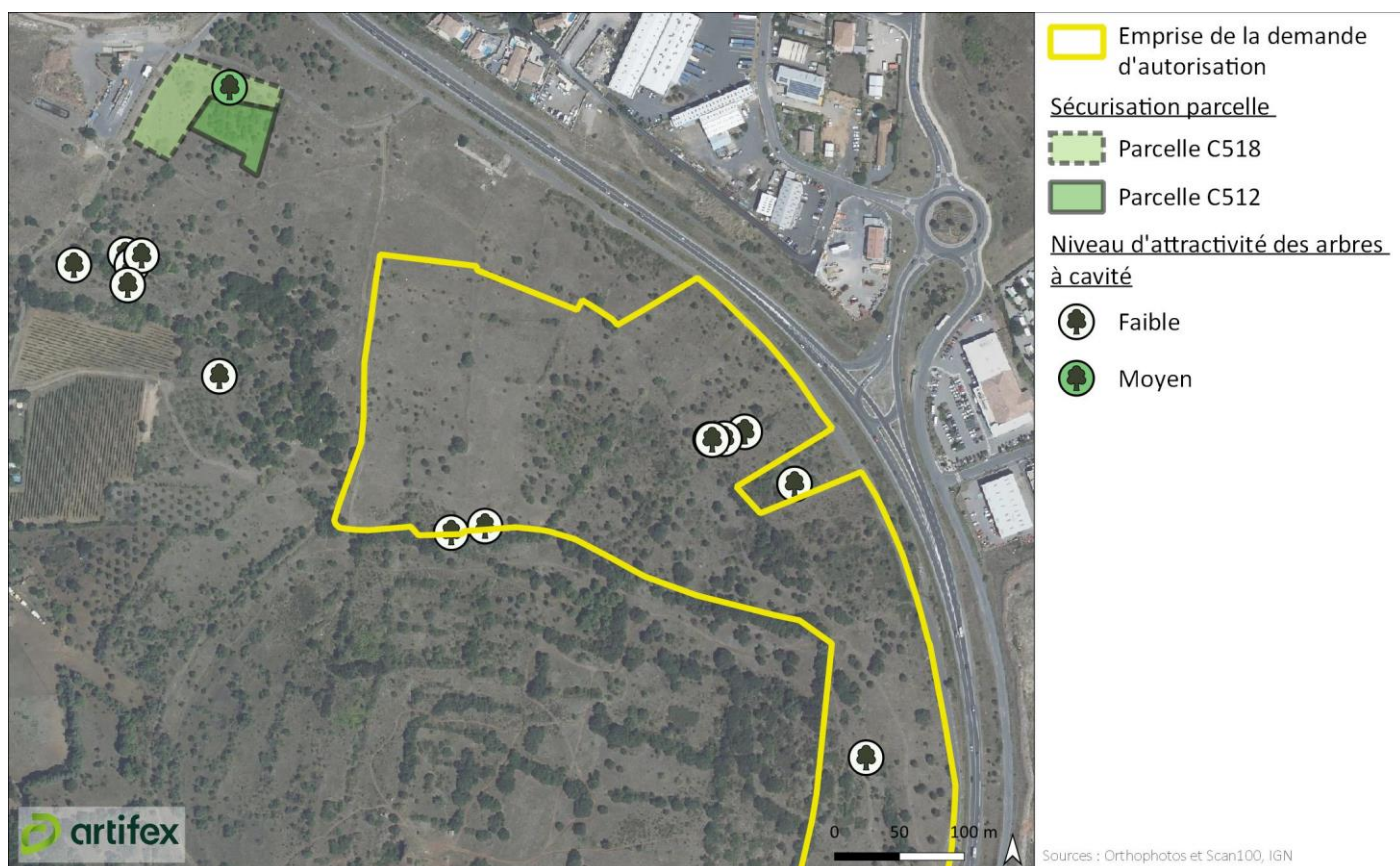
Afin de prendre en compte les demandes de la DREAL, la société CRB propose une action de compensation complémentaire pour les habitats de chiroptères arboricoles.

Il est ainsi proposé la mise en place d'une gestion favorable aux chiroptères sur un secteur exclu du périmètre de la demande d'autorisation. Cette gestion associée à une mise en sécurité de la zone, permettra la création d'un îlot de vieillissement offrant de nouveaux gîtes et de nouveaux habitats de chasse aux chiroptères. Des gîtes artificiels seront également mis en place sur cette zone.

La compensation porte sur les parcelles C512 (2 120 m²) et C518 (4 090 m²) appartenant à la commune de Saint-Thibéry sur lesquelles CRB disposent de la maîtrise foncière par contrat pour la durée de l'arrêté préfectoral d'autorisation.

Illustration 12 : Localisation de la mesure MC2

Réalisation : Artifex 2023



Estimation : **Non chiffrée**



VI. MESURES DE SUIVI

Durant toute la phase de vie de la carrière (exploitation et réaménagement) des suivis environnementaux seront réalisés afin de valider la bonne mise en place des mesures, surveiller les nuisances du site et, si besoin, prévoir des mesures de correction.

Il s'agira :

- **Suivi écologique en exploitation.** Des suivis seront réalisés tout au long de la durée de vie du site (+ 3 années supplémentaires). Ces suivis, réalisés par des écologues, permettront d'accompagner l'exploitant sur la mise en place des mesures, sur le réaménagement et de suivre l'évolution de la faune et la flore locale :
 - 1 passage par un botaniste chaque année durant la période d'extraction puis tous les 2 ans jusqu'à 2 ans après le réaménagement ;
 - 1 passage d'un fauniste pour le suivi des reptiles chaque année durant la période d'extraction puis tous les 2 ans jusqu'à 2 ans après le réaménagement ;
 - 2 passages d'un fauniste pour le suivi de l'avifaune chaque année durant la période d'extraction puis tous les 2 ans jusqu'à 2 ans après le réaménagement ;
 - 2 passages d'un fauniste pour le suivi des chauves-souris (avec analyses nocturnes) chaque année durant la période d'extraction puis tous les 2 ans jusqu'à 2 ans après le réaménagement ;

- **Surveillance de la qualité de l'air.** Des suivis de retombées de poussières dans l'environnement sont réalisés au niveau des sites de la société. Le réseau de surveillance sera étendu à la nouvelle carrière (1 campagne de mesure trimestrielle les 2 premières années puis annuelle si pas d'impact identifié).

- **Surveillance des émissions sonores.** Des suivis des émissions acoustiques sont réalisés au niveau des sites de la société. Le réseau de surveillance sera étendu à la nouvelle carrière (1 campagne de mesure annuelle).

- **Suivi des eaux.** Sur le site de « Sous les Monts », 3 piézomètres seront mis en place. Ils permettront de suivre l'évolution de la nappe (levé piézométrique mensuel) et de réaliser des mesures de qualité (2 par an).

- **Suivi des vibrations.** Une mesure sismique sera effectuée à chaque tir de mine au niveau des bâtiments les plus proches de la zone exploitée.



PARTIE 4 DECLARATION DE PROJET POUR MISE EN COMPATIBILITE DU DOCUMENT D'URBANISME

Lorsque les dispositions d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ne permettent pas la réalisation d'une opération d'intérêt général, elles doivent être mises en compatibilité avec ladite opération.

Par délibération du 10 mai 2023, la commune de Saint-Thibéry a prescrit la mise en œuvre d'une procédure de déclaration de projet pour la mise en compatibilité de son PLU. Cette procédure vise à apporter les adaptations au document d'urbanisme applicable, notamment le règlement et le zonage, afin de répondre à un projet d'ouverture d'une carrière de matériaux basaltiques par la société CARRIERES DES ROCHES BLEUES.

La mise en compatibilité du PLU de Saint-Thibéry est rendue nécessaire pour modifier les dispositions réglementaires de la zone naturelle (N) concernée par un Espace Boisé Classé sur l'ensemble des terrains ainsi que par un espace réservé sur une partie du site. La procédure retenue dans ce cadre est celle de la **Déclaration de Projet** prévue par l'article L.123-14 du Code de l'Urbanisme.

Cette procédure est particulièrement adaptée aux projets présentant un caractère d'intérêt général pouvant être visés à l'article L.300-1 du code de l'urbanisme : « *Les actions ou opérations d'aménagement ont pour objets de mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, d'organiser le **maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques**, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur, de lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux, de permettre le renouvellement urbain, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels.* »

Une procédure de Déclaration de Projet a été lancée par le conseil municipal de Saint-Thibéry afin de rendre compatible le règlement de la zone avec le projet de carrière.

A noter qu'une révision du PLU de la commune de Saint-Thibéry a été initiée. Cependant, au regard de l'état d'avancement de cette procédure, des délais long nécessaires à son aboutissement et des réserves restantes à la société sur le secteur (épuisement des réserves du site de « La Vière » estimé en 2024), CRB ne peut attendre l'adoption de ce nouveau document.



artifex

SAS CLIMAX INGENIERIE
4 rue Jean le Rond d'Alembert
81000 Albi
Tél. : 05 63 48 10 33 - contact@artifex-conseil.fr - RCS 502 363 948
www.artifex-conseil.fr

